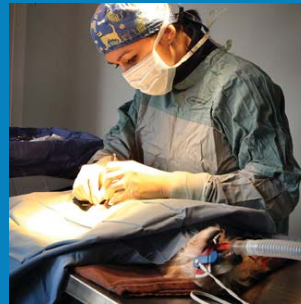




Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2014-2015



Le vol des outardes : un symbole phare pour l'équipe

Lors de leurs grands déplacements, les outardes adoptent toujours une formation en «V» car les battements d'ailes soulèvent l'air, facilitant ainsi le vol des oiseaux qui les suivent. La formation en «V» permet aux outardes de voler 71 % plus loin qu'un oiseau volant seul.

Les gens qui avancent ensemble dans la même direction atteignent l'objectif plus rapidement et plus facilement car ils s'appuient les uns sur les autres.

Lorsqu'une outarde quitte la formation, elle ressent immédiatement la résistance de l'air et doit fournir un effort plus grand. Quand l'outarde qui mène est fatiguée, elle rentre dans le rang et une autre prend sa place. Les résultats sont meilleurs lorsque chacun s'acquitte à tour de rôle des tâches les plus difficiles. De plus, les outardes cacardent pour encourager celles qui les mènent. Ceux qui nous mènent ont eux aussi besoin d'encouragement. Lorsqu'une outarde malade ou blessée quitte la formation, deux autres la suivent pour l'aider et l'encourager, jusqu'à ce qu'elle soit rétablie. Puis, elles reprennent l'air seules ou avec une autre formation pour rejoindre leur groupe.

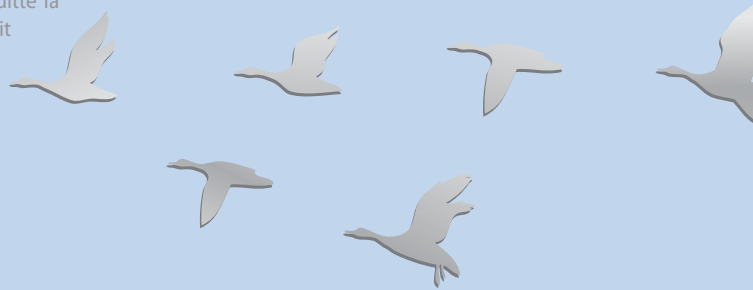


TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Énoncé de mission	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Le personnel de l'Ordre	14
Rapport du conseil d'administration	15
Rapport du comité exécutif	19
Rapport du Bureau du syndic	20
Rapport du Service de la formation continue	23
Rapport du Service des communications	25
Rapport du Service de l'admission	28
Rapport du Service de l'encadrement professionnel	30
Rapports des comités	
Rapport du comité de l'admission	28
Rapport du comité d'inspection professionnelle	30
Rapport du conseil de discipline	33
Rapport du comité de révision	34
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	34
Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle	35
Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire	37
Rapport du comité de la rémunération	37
Rapport du comité des spécialistes	38
Rapport du comité de gouvernance	40
Rapport du comité du congrès	40
Rapport du comité d'éthique	41
Rapport du comité des médicaments	41
Rapport du comité sur le bien-être animal	42
Rapport du comité d'audit	42
Rapport du comité du <i>Veterinarius</i> +	43
Rapport du comité de la reconnaissance du mérite	44
Rapport du groupe de travail sur les thérapies complémentaires	44
Rapport du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires	45
Rapport du groupe de travail sur la révision des normes d'exercice	45
Renseignements généraux	46
États financiers et rapport de l'auditeur externe	48

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec,
le 19 novembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1^{er} étage, bureau 1.30
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Me Stéphanie Vallée, avocate

Saint-Hyacinthe,
le 19 novembre 2015

Maître Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application des
lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Saint-Hyacinthe,
le 19 novembre 2015

Maître Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

MANDAT, MISSION, VALEURS ET VISION

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VALEURS

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

- Rigueur;
- Respect;
- Intégrité;
- Transparence;
- Compétence.

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- Une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- Un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- Une organisation dynamique qui encourage l'engagement de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- Un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- Une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- Une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- Une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités, etc.).

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

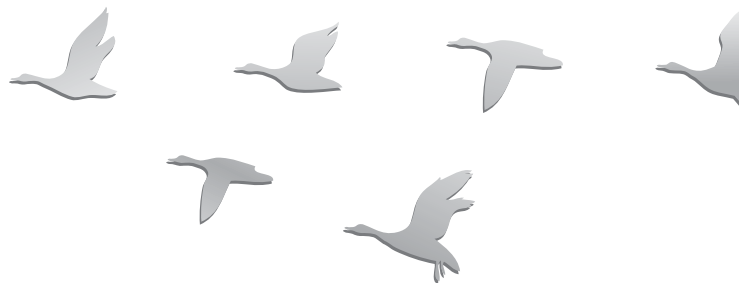
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire, l'Ordre vise :

- Une meilleure connaissance de la profession par la population;
- L'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- Le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- L'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- La disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- Le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- Le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- La gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- L'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- L'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.



Le bien-être animal demeure au cœur de notre mission. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est ainsi régulièrement interpellé et contribue par ses actions à faire avancer la cause du bien-être animal au Québec. Les préoccupations concernant la relation étroite entre la santé animale et la santé publique entraînent également des actions importantes au cours d'un exercice.

L'Ordre assure de diverses façons la contribution de la profession au sein de la société québécoise par la surveillance de l'exercice et le développement des compétences des médecins vétérinaires.



Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

L'année 2014-2015 marque la fin de la planification stratégique 2011-2015. En fin d'exercice, les administrateurs ont dressé le tableau des réalisations accomplies et des priorités à maintenir. Au dire des administrateurs lors de l'adoption de la planification stratégique en 2011, il s'agissait d'un plan ambitieux, mais qui reflétait la volonté de faire évoluer rapidement l'organisation. À la fin de cet exercice, nous constatons que les objectifs étaient effectivement élevés, toutefois, la majorité des actions ont été réalisées, soit plus de 80 %. La progression d'une planification stratégique est soumise aux changements et aux imprévus qui se présentent. L'organisation doit pouvoir s'adapter et se réorienter.

Les objectifs qui restent à atteindre sont majoritairement liés à la refonte du site Internet et du logiciel de gestion des membres, qui sont présentement en développement. D'autres actions ne peuvent être terminées, puisqu'elles doivent se faire en continu ou doivent être répétées en raison du mandat et de la mission de l'Ordre. Nous pensons notamment à la transmission des informations au public sur le processus disciplinaire ou les maladies zoonotiques, à la surveillance de la pratique illégale, au maintien des relations avec les nombreux partenaires et à la gestion saine et efficiente des ressources de l'Ordre.

Les orientations données par le conseil d'administration en mars 2015 ont permis d'identifier les objectifs sur lesquels l'organisation doit se concentrer au cours de la prochaine année. L'équipe prépare déjà le terrain pour la prochaine planification stratégique. La création d'un groupe de travail sur l'éthique et les conflits d'intérêts, dont le mandat sera de dresser l'état de la situation et d'acheminer des propositions et des lignes directrices au conseil d'administration, démontre clairement le désir des administrateurs de respecter les plus hauts standards en matière de gouvernance et de transparence de l'organisation et de la profession.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIBIOTIQUES

Au 31 mars 2015, les statistiques montraient que 98 % des médecins vétérinaires avaient réussi le programme de formation continue

obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens. Ce taux de participation indique que les médecins vétérinaires québécois ont appuyé les efforts de l'Ordre dans la lutte à l'antibiorésistance. Le programme de formation continue obligatoire se termine, mais l'enjeu de l'usage judicieux des antibiotiques demeure entier, et la communication entre les intervenants en santé et le public peut encore s'améliorer.

Les données scientifiques à travers le monde sont frappantes. Le fléau de la résistance aux antibiotiques prend de l'ampleur et devient une menace globale pour la santé humaine et la santé animale. L'utilisation judicieuse des antibiotiques doit se faire par tous les acteurs et le combat doit se mener sur tous les fronts. La sensibilisation de la population et les communications entre les différentes professions faisant l'usage des antibiotiques sont primordiales.

Dans le cadre de son engagement au sein de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, l'Ordre a organisé une rencontre tripartite avec le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec. Cette rencontre a permis aux trois organisations de mieux comprendre les objectifs de chacune et les actions pouvant être mises en œuvre de façon concertée afin de livrer un message cohérent sur l'usage judicieux des antimicrobiens aux professionnels et à la population. Nous sommes convaincus qu'une meilleure compréhension des réalités de chacun favorise la diffusion d'informations permettant une lutte plus efficace.

La fin du programme de formation continue obligatoire n'est qu'une étape de franchie. L'Ordre entend maintenir son engagement à l'égard de cet enjeu sociétal et s'assurera de continuer à fournir les outils nécessaires à ses membres pour les soutenir dans leur travail auprès de la population et de leurs patients.

RAPPEL SUR LES THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES

Au début de l'été 2014, l'Ordre faisait un rappel des lois et règlements qui régissent la profession vétérinaire en ce qui concerne la pratique des thérapies complémentaires. Force est de constater que ces pratiques ont pris de l'ampleur au cours des dernières années; le public cherche de plus en plus des solutions de rechange ou des compléments à la médecine conventionnelle, tant pour lui-même que pour ses animaux. Cet avis de l'Ordre voulait surtout rappeler

à la population qu'il est essentiel d'avoir un encadrement de ces pratiques qui représentent des risques pour la santé et le bien-être animal. L'Ordre a d'ailleurs eu gain de cause dans une intervention auprès d'une naturopathe reconnue coupable de pratique illégale de la médecine vétérinaire.

Un groupe de travail sur les thérapies complémentaires est à l'œuvre et les conclusions qui seront tirées de son travail permettront à l'Ordre d'améliorer l'encadrement de ces thérapies pratiquées par certains de ses membres. Il est important de mentionner que les professionnels de la santé qui ne sont pas médecins vétérinaires doivent respecter les limites de leur champ d'exercice, puisqu'ils ne possèdent pas l'autorisation de traiter les animaux.

PARTICIPATION AU COMITÉ D'EXPERTS POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER À LAVAL ET À MONTRÉAL

Le portrait du contrôle des animaux par les municipalités du Québec change lentement, mais sûrement. Ce qui a été amorcé par le groupe de travail sur la sécurité et le bien-être des animaux de compagnie, en 2009, se poursuit maintenant de diverses façons. L'Ordre est heureux de contribuer aux travaux des comités d'experts de deux grandes villes de la province, Montréal et Laval. L'apport de la profession vétérinaire est primordial dans l'élaboration des règles gouvernant les services animaliers municipaux.

Le problème de surpopulation des animaux non désirés et du contrôle de ces animaux au sein de nos communautés revient fréquemment. Les méthodes utilisées pour gérer ce problème sont devenues désuètes et sont critiquées par la profession vétérinaire et la population en général. Il est souhaité que de plus en plus de municipalités assument pleinement leur responsabilité envers leurs citoyens et les animaux sur leur territoire. L'image de la province a été trop souvent ternie au cours des dernières années et des actions concrètes de la part des municipalités s'avèrent essentielles pour améliorer cette situation.

OPPOSITION AU PROJET DE MODERNISATION DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

Les démarches de l'Ordre concernant le projet de modernisation de la Loi sur les agronomes entamées dans l'exercice précédent ont dû se poursuivre. Ces démarches visent essentiellement à faire entendre de nouveau les principales objections de l'Ordre émises depuis le dépôt du défunt projet de loi 49 à l'Assemblée nationale en juin 2013. Le 12 novembre 2013, l'Ordre avait présenté un mémoire et exposé ses objections en commission parlementaire. Les demandes de modifications faites par l'Ordre reflètent ses grandes inquiétudes quant au libellé présenté par l'Ordre des agronomes en juin 2013 eu égard à la santé et au bien-être animal, mais aussi à la santé publique. Les demandes de modifications se fondent sur les nombreux avis d'experts que l'Ordre a pris soin de consulter, notamment sur les sujets de l'évaluation d'un élevage, de l'usage du terme « substance » et de son application dans la nutrition des animaux, et du contrôle et de la certification d'un aliment d'origine animale. En fait, les démarches de l'Ordre expriment les consensus internationaux qui se dessinent afin de favoriser le contrôle des maladies d'origine animale, la lutte à l'antibiorésistance et la sécurité des aliments d'origine animale.

La clarté des lois régissant des professions dont les interfaces sont nombreuses et le respect de l'expertise de chacun se révèlent être le gage d'une meilleure entente entre les professionnels favorisant ainsi l'interdisciplinarité. Notre mandat est de protéger et de bien servir le public. La précision du texte législatif est de toute première importance. Des pistes de solution ont été présentées par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. La complémentarité des professions vétérinaire et agronomique est essentielle à la qualité des services qui sont offerts à notre clientèle commune et à la population. Pour ce faire, la spécificité de chaque profession et son champ de compétences doivent être respectés. Le législateur doit veiller à la protection du public. Nous devons surveiller ce qui est ajouté aux aliments destinés aux animaux de consommation et ne pas baisser la garde.

MODERNISATION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

À la suite de la période de consultation effectuée auprès des membres et des partenaires et la tenue de rencontres avec l'Office des professions relativement au projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires, le conseil d'administration a adopté le projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires le 16 décembre 2014, mais a décidé de ne pas déposer ce projet de loi à l'Office des professions pour inclusion dans le prochain projet de loi modifiant les lois professionnelles dans le domaine des sciences appliquées.

Les travaux se poursuivent, puisque l'évolution de la profession et les changements observés dans l'exercice de la médecine vétérinaire requièrent que toute l'attention soit concentrée sur l'élaboration d'un projet de modernisation reflétant les connaissances et les compétences des médecins vétérinaires, et leur apport à la société.

REMERCIEMENTS

Le travail exceptionnel accompli par l'équipe de la permanence de l'Ordre rend possible ce que peu d'organisations ayant des ressources limitées peuvent espérer réaliser. Sans l'engagement profond et l'efficacité de ces personnes dévouées, l'Ordre ne pourrait accomplir autant de projets. Cette équipe a toute ma reconnaissance et celle des administrateurs.

Le rapport annuel permet de présenter l'ensemble des activités réalisées par l'Ordre et les orientations choisies. Malgré tout, il ne reflète que partiellement tout ce que les membres de nos comités et groupes de travail réalisent et leur réelle contribution à la réussite de notre mission et de notre mandat de protection du public.

Finalement, je remercie les administrateurs qui acceptent de partager leur expérience, leur compétence et leur temps afin d'assurer la gouvernance de l'Ordre. Leur contribution est précieuse et je leur lève mon chapeau pour leur conviction à l'égard de la protection du public.

Le président,



Dr Joël Bergeron, m.v.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Le mandat de la directrice générale de l'Ordre est de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités et les ressources de l'Ordre, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières. La directrice générale veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation du plan stratégique et du plan d'action de l'Ordre. Elle gère l'ensemble des services et des activités de l'Ordre.

Le mandat du secrétaire de l'Ordre est d'assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les différents règlements de l'organisme. Il est responsable de l'inscription au tableau de l'Ordre et de sa gestion, de l'organisation et de la logistique des élections, de la planification et de l'organisation des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Il veille à rédiger les convocations, ordres du jour et procès-verbaux et assure les suivis des différents comités et assemblées dont il est le secrétaire. Il est responsable de la législation et effectue les modifications réglementaires requises. Enfin, il est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.



Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Directrice générale et secrétaire

C'est avec grand plaisir que je vous présente le bilan des principales activités de l'Ordre pour l'exercice 2014-2015, fruit du labeur d'une équipe dévouée et compétente, animée par un esprit de collaboration hors du commun.

PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

Au cours du dernier exercice, l'équipe de l'Ordre a poursuivi la réalisation du plan stratégique 2011-2015 avec diligence et rigueur.

Le plan stratégique 2011-2015, adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2011, s'articule autour de cinq axes stratégiques : la protection du public, le développement et le soutien à l'exercice professionnel, la valorisation de la profession, la consolidation de la profession au sein de certains secteurs de pratique, et la gestion optimale et efficiente de l'Ordre. Cinquante-deux objectifs stratégiques soutiennent ces cinq axes alors que le plan d'action compte 150 actions à réaliser au cours des quatre années visées. Toute l'équipe, de même que les différentes instances de l'Ordre, est à pied d'œuvre pour réaliser cet ambitieux plan stratégique, et 82 % des actions prévues étaient réalisées au 31 mars 2015. À ce constat, il faut ajouter que plusieurs actions et projets majeurs se sont ajoutés et ces derniers ne figuraient pas au plan stratégique (dont l'imposition et la gestion du programme de formation continue obligatoire sur l'usage judicieux des antimicrobiens, la Loi des agronomes, la modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires, etc.).

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : UNE GRANDE PREMIÈRE AU QUÉBEC!

Soucieux d'assurer la mobilité des professionnels et de faciliter l'intégration des médecins vétérinaires formés à l'étranger, tout en assurant le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial

et la protection du public, l'Ordre a intensifié ses démarches dans le dossier de la mobilité professionnelle au cours de la dernière année.

L'Ordre a déposé une demande de financement au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la réalisation de deux grands projets. La ministre a confirmé l'appui financier du ministère, et un protocole d'entente unissant l'Ordre et le ministère a été signé en mai 2014.

Recevant autant de demandes de médecins vétérinaires formés à l'étranger souhaitant pratiquer le métier de technicien en santé animale (TSA) que de demandes provenant de médecins vétérinaires formés à l'étranger souhaitant pratiquer la profession de médecin vétérinaire, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a élaboré deux passerelles afin de favoriser l'accès des personnes migrantes aux établissements vétérinaires.

Ainsi, deux programmes de reconnaissance des acquis et des compétences sont en création depuis le début du mois d'avril 2014, soit :

1. **Un projet de reconnaissance des acquis donnant accès au diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de santé animale.** Le programme est développé par le Cégep de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce programme est gouvernemental et huit cégeps offrent le programme en Techniques de santé animale au Québec pourront offrir ce service. La première séance d'information et d'accueil du programme s'est tenue le jeudi 8 janvier 2015 au Cégep de Saint-Hyacinthe. Le groupe était composé de médecins vétérinaires formés à l'étranger et de personnes ayant exercé les tâches de technicien en santé animale;

2. **Un projet de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires diplômés hors Québec donnant accès au permis de pratique délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.** Le professionnel formé à l'étranger est ainsi invité à démontrer ses acquis et ses compétences. Ce programme a été élaboré par l'Ordre et par une firme spécialisée. Un comité directeur formé de médecins vétérinaires de tous les secteurs de pratique a été constitué afin de valider le référentiel de compétences et les différents outils d'évaluation des compétences. Par la suite, au cours des mois de mai et de juin 2014, 24 entrevues ont été conduites auprès de 26 médecins vétérinaires en exercice travaillant dans différents secteurs de pratique et dans différentes régions du Québec. Au terme de la première étape des travaux, l'Ordre a adopté un référentiel de compétences. Par la suite, des outils d'évaluation permettant de mesurer la maîtrise de ces compétences ont été créés de même qu'une auto-évaluation pour le candidat. À la fin du présent exercice, l'Ordre terminait l'élaboration des outils d'évaluation des différentes compétences et la production d'un référentiel de formation d'appoint permettant à la personne qui ne maîtrise pas toutes les compétences de parfaire sa formation.

Le projet est novateur, structurant et constitue une première au Québec, voire même au pays. C'est donc sous le signe de la reconnaissance des compétences que l'Ordre fera tomber les barrières à l'entrée de la profession sur le territoire québécois, assurant ainsi son mandat de protection du public.

Les principes directeurs qui guident l'Ordre et ses partenaires dans ce dossier sont :

1. Assurer en tout temps la protection du public;
2. Assurer en tout temps la protection de la santé et de la sécurité des animaux;
3. Maintenir la qualité des services et les hauts standards de pratique au Québec;
4. Diminuer les obstacles à l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
5. Faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des professionnels formés à l'étranger.

L'évaluation des compétences et la reconnaissance des acquis expérientiels en fonction du référentiel de compétences est une approche porteuse et respectueuse pour les professionnels formés à l'étranger. Les outils d'évaluation élaborés seront fiables, équitables, flexibles et de grande qualité.

DOSSIER DES SPÉCIALISTES

Depuis plusieurs années, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, comme d'autres ordres professionnels, demande à l'Office des professions du Québec que les spécialistes formés à l'étranger et reconnus par des organismes internationaux puissent obtenir un permis de spécialiste et ainsi pratiquer au Québec. La réglementation actuelle ne permet pas de délivrer un permis de spécialiste et on assiste à un exode de spécialistes souhaitant pratiquer au Québec

après leurs études de deuxième ou troisième cycle. Devant le nouveau refus de l'Office en 2013, et considérant que les dentistes, les chiropraticiens et les médecins vétérinaires formulent la même demande, la direction de l'Ordre a sollicité une rencontre avec l'Office des professions. Cette rencontre s'est tenue à Montréal le 5 juin 2014 et a permis de réunir les représentants de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Office des professions. Par la suite, l'Office a demandé aux deux ordres professionnels de lui fournir un complément d'information, s'engageant à analyser de nouveau la demande afin de trouver une solution.

Parallèlement à cette démarche, l'Ordre poursuit ses démarches afin de faire reconnaître la dentisterie et la cardiologie comme spécialités vétérinaires au Québec. Le dossier progresse lentement malgré tous les efforts déployés. Tant que ces spécialités ne seront pas enseignées au Québec, l'Office des professions n'acceptera pas de les reconnaître. De plus, le cadre financier qui régit les universités au Québec commande actuellement de ne pas augmenter les programmes coûteux pour lesquels il n'y a pas une demande d'inscription importante. Nous poursuivons nos efforts afin qu'une solution permettant de régler cette impasse émerge.

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS : UN GRAND CHANGEMENT

Après avoir tenu le congrès dans un établissement hôtelier de Saint-Hyacinthe pendant plus de deux décennies, l'Ordre a appris la fermeture de l'établissement en début d'exercice. Les administrateurs et le personnel de l'Ordre ont réfléchi et analysé le dossier puis, au terme de l'exercice, le conseil d'administration a décidé de maintenir la tenue d'un congrès annuel afin de répondre aux besoins et aux attentes exprimés par les membres. Ainsi, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Association des techniciens en santé animale du Québec ont uni leurs efforts afin d'offrir à tous les membres de l'équipe vétérinaire un événement de formation continue unique et de très grande qualité. Le Congrès vétérinaire québécois 2014 s'est donc tenu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2014 au Centre des congrès de Québec et à l'hôtel Hilton de Québec.

Contre toute attente, l'événement a enregistré un succès sans précédent. Plus de 900 personnes et 70 conférenciers y ont participé. Le Salon des exposants était comble et comptait 83 kiosques animés par plus de 69 partenaires. Le programme scientifique comptait 81 conférences et plusieurs ateliers pratiques. C'est donc 29 programmes différents qui ont été offerts, dont 13 présentés simultanément le vendredi et 16 simultanément le samedi. Le banquet du vendredi soir, jour de l'Halloween, a été très coloré et festif, et 500 convives y avaient réservé leur place.

Je profite de ce rapport annuel pour remercier le comité scientifique et le comité organisateur du congrès qui ont travaillé intensivement à la préparation de cet événement à grand déploiement. Le succès enregistré témoigne avec éloquence de leur dévouement et de leur détermination à offrir à tous les membres de l'équipe vétérinaire un événement mémorable et de grande qualité.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE (SUITE)

SONDAGE AUPRÈS DU PUBLIC QUÉBÉCOIS

Protéger le public commande de l'écouter. Afin de s'acquitter de son mandat de protection du public avec diligence, l'Ordre réalise un grand nombre d'activités et offre plusieurs services qui répondent aux attentes et aux besoins du public. L'Ordre est particulièrement sensible à la question de la transparence et multiplie les occasions de fournir de l'information au public, auprès de qui il s'avère prioritaire de faire connaître les services que les médecins vétérinaires offrent, les normes qui régissent l'exercice et les règles édictées pour sa protection. Pour conserver et accroître la confiance du public, il est essentiel de répondre à ses besoins et de connaître ses attentes.

L'Ordre reçoit annuellement près de 7 000 appels : chaque service a le devoir de traiter les appels et d'évaluer le taux de satisfaction des clients, constitués majoritairement du grand public et des membres. Les informations sont consignées dans un tableau de bord de gestion et l'analyse des principaux indicateurs guide l'Ordre dans ses actions.

De plus, l'Ordre s'est fait un devoir de réaliser un vaste sondage auprès du public québécois en 2011, puis un second à l'automne 2014. Le sondage est un précieux outil, car on ne peut améliorer ce que l'on ne mesure pas. Les besoins et attentes du public de même que le degré de confiance de ce dernier à l'égard des médecins vétérinaires et de l'Ordre sont des indicateurs de toute première importance.

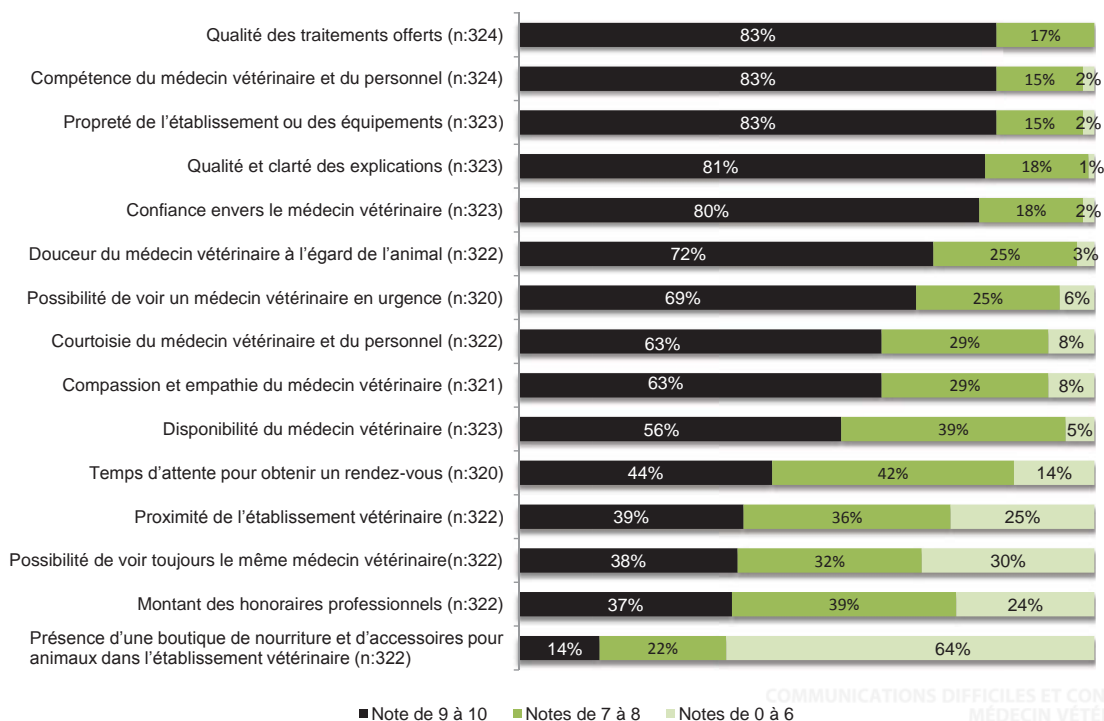
L'Ordre a donc mandaté une firme spécialisée afin de mener un vaste sondage auprès de toute la population québécoise du 17 au 29 septembre 2014. Le questionnaire comptait 21 questions, et les entrevues téléphoniques ont été conduites en français et en anglais auprès de 1 006 personnes, soit un échantillon jugé nettement représentatif de toute la population québécoise. Toutes les régions du Québec y étaient représentées et la marge d'erreur était de moins de 4 %.

Le sondage indique que :

- **Les Québécois possèdent de plus en plus d'animaux de compagnie** et le taux de fréquentation du médecin vétérinaire se maintient;
- **Les attentes du public à l'égard du médecin vétérinaire sont claires :**
 - La qualité des traitements;
 - La compétence du médecin vétérinaire;
 - La propreté des lieux;
 - La qualité et la clarté des explications;
 - La confiance envers le médecin vétérinaire;
 - La douceur à l'égard de l'animal.
- **Le taux de satisfaction du public envers le médecin vétérinaire est très élevé : 91 %;**

Attentes du public à l'égard des médecins vétérinaires

Les propriétaires d'animaux qui ont fait appel aux services d'un médecin vétérinaire au cours des deux dernières années accordent une très grande importance à la qualité des traitements, à la compétence du médecin vétérinaire, à la propreté des lieux, à la qualité et à la clarté des explications, à la confiance envers le médecin vétérinaire et à sa douceur à l'égard de l'animal.



COMMUNICATIONS DIFFICILES ET CONFLIT
MÉDECIN VÉTÉRIEN

- **Le taux de confiance du public envers le médecin vétérinaire reste très élevé : 88 %;**
- **La majorité des Québécois connaissent le mandat de l'Ordre.** Près de six adultes québécois sur dix (**57 %**) savent que le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est de protéger le public;
- **Les Québécois sont fiers et satisfaits des services rendus par les médecins vétérinaires.** Leur degré de confiance est très élevé à leur égard, soit 88 %, comparativement à 74 % en ce qui concerne l'ensemble des professionnels du Québec. L'Ordre est de plus en plus connu et son mandat est compris. Pour le public, les médecins vétérinaires doivent concentrer leur énergie sur la compétence et la pratique d'une médecine vétérinaire de pointe et faire attention aux pratiques commerciales;
- Spontanément, 39 % des propriétaires d'animaux et 36 % des adultes québécois, donc plus du tiers des sondés, s'adresseraient à l'Ordre s'ils n'étaient pas satisfaits du travail effectué par un médecin vétérinaire ou s'ils jugeaient que celui-ci a commis une faute professionnelle;
- La plupart des adultes québécois disent avoir tout à fait (31 %) ou assez (46 %) confiance dans la viande de consommation vendue au Québec. Le tiers (32 %) des ménages savent que les médecins vétérinaires sont responsables de l'inspection des viandes dans les abattoirs.

Fort des résultats de ce sondage, l'Ordre conviendra au cours des prochains mois d'un plan d'action. Un nouveau plan stratégique devra être adopté pour la période 2016-2019 et les résultats de ce sondage alimenteront les réflexions.

FORMATION CONTINUE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a multiplié le nombre d'ateliers pratiques offerts à ses membres, et la conception d'un calendrier annuel de formation continue est en cours, de même que la création d'une plate-forme de formation continue en ligne.

Au cours du printemps 2015, les administrateurs adopteront une nouvelle politique de formation continue et une nouvelle politique d'accréditation de la formation continue.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours du dernier exercice, la direction générale a analysé les processus d'affaires du comité d'inspection professionnelle et du Service du développement professionnel et a élaboré de nouveaux outils de gestion afin d'automatiser les opérations.

L'inspection à distance a débuté, de même que l'inspection dans le secteur public. Des outils d'accompagnement des membres ont été créés, notamment un atelier et un guide sur la tenue de dossiers.

NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a octroyé un mandat à une firme afin de concevoir un nouveau logiciel de gestion des membres. Toute l'équipe travaille sur ce projet depuis 10 mois et le développement devrait se terminer à l'automne 2015. Ce logiciel permettra d'optimiser et d'automatiser toutes les opérations des services de l'Ordre.

NOUVEAU SITE INTERNET

Lors du dernier exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a approuvé l'octroi du contrat pour la refonte du site Internet de l'Ordre. Les travaux ont débuté en septembre 2014 et se termineront à l'automne 2015. Le nouveau portail sera une source importante d'informations pour le public et pour tous les membres de l'équipe vétérinaire.

DÉPLIANTS PROMOTIONNELS DE LA PROFESSION

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit et distribué trois dépliants promotionnels de la profession, soit :

- Un dépliant promotionnel pour les étudiants;
- Un dépliant promotionnel pour le public;
- Un dépliant promotionnel présentant les spécialités vétérinaires au Québec.

VIDÉO PROMOTIONNELLE DE LA PROFESSION

À la fin de l'exercice, le conseil d'administration a octroyé un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle de la profession. Le tournage et le montage se termineront au début du prochain exercice, afin que la vidéo puisse être présentée lors du prochain Congrès vétérinaire québécois en novembre 2015.

SONDAGE DES MEMBRES SUR LA REVUE LE VETERINARIUS

Fort du sondage réalisé en 2010 auprès de ses membres, l'Ordre a fait évoluer et a enrichi le contenu de la revue *Le Veterinarius* au cours des quatre dernières années. En janvier 2015, l'Ordre a transmis un questionnaire à tous ses membres afin d'évaluer leur niveau de satisfaction et d'identifier les axes de développement prioritaires pour les trois prochaines années.

Ce sondage révèle que :

- 80 % des répondants lisent chacune des cinq publications qui leur sont transmises annuellement;
- 87 % des répondants considèrent que le contenu leur est pertinent;
- 91 % des répondants considèrent que la revue s'est améliorée depuis les trois dernières années;

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE (SUITE)

- Les membres souhaitent encore plus de diversité dans le contenu afin que tous les secteurs de pratique soient stimulés;
- 35 % des membres souhaitent recevoir la revue en version papier, 34 % aimeraient un virage électronique et 31 % souhaitent recevoir la revue dans les deux formats.

PROGRAMME D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a procédé à un appel d'offres auprès de 13 assureurs afin de s'assurer de la compétitivité du programme d'assurances collectives des membres et des employés de l'Ordre. Après une analyse approfondie des soumissions présentées, l'offre d'Industrielle Alliance a été retenue.

Cet appel d'offres a permis d'obtenir une nouvelle baisse de la tarification, variant de 8 à 15 % pour les régimes d'assurance maladie, de soins dentaires et d'assurance salaire de longue durée, et une bonification du programme, et ce, pour les deux prochaines années.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014-2015

L'exercice 2014-2015 se solde par un excédent de produits sur les charges de 435 458 \$.

Cette année, l'assureur du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre a versé une ristourne de 69 267 \$ en fin d'exercice dans le fonds de prévention, car l'indice de perte était de 38,1 % et le surplus d'opération était de 139 738 \$ au 31 mars 2015.

Ainsi, l'excédent financier enregistré nous permettra de financer deux projets au cours du prochain exercice, soit la mise à jour du site Internet et l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres.

Les revenus d'intérêt générés par la gestion des liquidités en 2014-2015 totalisent 45 243 \$. Ce montant s'ajoute aux revenus d'intérêt générés par le programme d'assurance responsabilité professionnelle qui totalisent 33 631 \$.

La situation financière de l'Ordre s'est grandement améliorée au cours des cinq dernières années. Le redressement demandé par les membres et les administrateurs en 2010 est maintenant réalisé. Le contrôle très strict des dépenses des dernières années devra être maintenu de même qu'une planification rigoureuse des liquidités.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours du dernier exercice, les administrateurs ont créé un nouveau poste afin de diminuer la surcharge de travail du Service des communications. À l'automne 2014, l'Ordre a recruté une coordonnatrice du Service des communications et une coordonnatrice du Service de la formation continue. Il y a également eu recrutement afin de pourvoir temporairement les postes de coordonnatrice et de secrétaire du Service de l'encadrement professionnel en prévision du congé de maternité des titulaires des deux postes.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Durant le dernier exercice, la directrice générale a poursuivi la réalisation du plan directeur des systèmes d'information 2013-2015.

L'Ordre a effectué une mise à jour de son parc informatique et a mené à terme la migration du système informatique. De plus, un nouveau logiciel de comptabilité a été installé à la fin de l'exercice et le plan de relève informatique a été réalisé.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part de ses membres, en lien avec l'application du Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 32 sociétés par actions (SPA) et de 2 sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), ce qui porte le nombre total de SPA autorisées et actives à 332 et celui des SENCRL à 14 au 31 mars 2015. Ce sont plus de 1 272 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Au printemps 2014, la direction générale a analysé la demande de renouvellement annuelle des 346 sociétés autorisées et a effectué les suivis requis auprès des actionnaires-répondants.

CRÉATION DU CONSEIL CANADIEN DES REGISTRAIRES VÉTÉRINAIRES (CCRV)

Le conseil d'administration de l'Ordre, de même que les conseils d'administration des autres organismes de réglementation de la profession au pays, a approuvé la création du Conseil canadien des registraires vétérinaires. Ce regroupement des registraires des différentes provinces canadiennes facilitera la communication et la collaboration entre les différents organismes de réglementation au pays, permettra de se prononcer collectivement sur des enjeux touchant la protection du public et favorisera le partage des meilleures pratiques.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président pour répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues.

Quatre demandes ont été reçues et acceptées au cours du dernier exercice.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Au cours de la dernière année, le secrétaire de l'Ordre a poursuivi la révision réglementaire amorcée l'an dernier, soit:

- Le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec;
- Le Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société;
- La Loi sur les médecins vétérinaires.

ÉLECTIONS 2014

Conformément au Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues au printemps 2014 afin de pourvoir les postes suivants au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

- Le poste de président(e);
- Quatre postes d'administrateurs dans la région de la Montérégie.

Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 6 mai 2014, à 16 h, le secrétaire de l'Ordre avait reçu :

- Une candidature pour le poste à la présidence;
- Six candidatures pour les quatre postes d'administrateurs à pourvoir dans la région de la Montérégie.

Élection à la présidence de l'Ordre

Le Dr Joël Bergeron a été élu par acclamation à la présidence de l'Ordre, et ce, pour un troisième mandat consécutif qui se terminera au printemps 2017.

Ce mandat sera son dernier à la présidence de l'Ordre, car le règlement prévoit que le président de l'Ordre ne peut être élu pour plus de trois mandats consécutifs.

Élection dans la région de la Montérégie

Les quatre administrateurs élus pour représenter cette région sont :

- Dr Michel Carrier, m.v., M. Sc., I.P.S.A.V., DACVO;
- Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM;
- Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS;
- Dre Émilie Pelletier, m.v.

Ces administrateurs ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2017.

CONCLUSION

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel ont été rendues possibles grâce au travail assidu des administrateurs, des membres des comités et de tout le personnel de l'Ordre. Toutes ces personnes travaillent en harmonie et en étroite collaboration, permettant à l'Ordre de réaliser son mandat et sa mission, et d'atteindre ses objectifs. Ils font preuve d'une générosité exemplaire, donnent sans compter et partagent leur expertise. Leur apport est déterminant et ils assurent le développement de l'Ordre et de la profession. Je tiens à les remercier et à leur rendre hommage pour leur dévouement et le travail soutenu réalisé.

Les employés de l'Ordre forment une équipe dynamique, enjouée, mobilisée et tissée serré, qui ne cesse d'élaborer des projets et d'offrir au public, aux partenaires et aux membres un service de très grande qualité. Au sein de cette équipe bien charpentée, les talents se conjuguent et les nouvelles idées émergent. Ma reconnaissance est vive à leur égard et les réalisations du dernier exercice sont le résultat tangible de leur rigueur, de leur dévouement, de leur compétence et de leur célérité. Je me considère extrêmement privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe, car chacun des maillons est fort et excelle dans son champ d'activité.

Pour terminer, je désire remercier le président et les membres du conseil d'administration, qui m'ont accordé leur confiance. Servir le public et les membres et veiller à la réalisation du plan stratégique et à la saine gestion de l'Ordre est un plaisir et un honneur.

La directrice générale et secrétaire,



Suzie Prince, CPA, CMA, MBA



LE PERSONNEL DE L'ORDRE

Au 31 mars 2015

L'innovation, la détermination et le dévouement ont un visage...

La passion au service de la profession



Dre Christiane Allard, m.v.



Dre Danielle Beaulieu, m.v.



Mme Denise Bonin



Dre Suzanne Breton, m.v.



Mme Lysanne Brunet



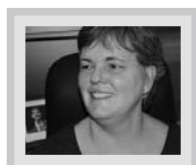
Mme Francine Charette



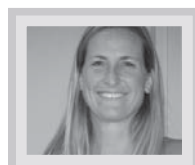
Dr Yvan Chicoine, m.v.



Mme Catherine Dugas



Dre Lucie Frenette, m.v.



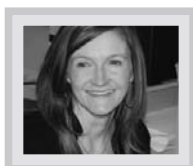
Dre Isabelle Lacombe, m.v.



Dre Andrée Lafaille, m.v.



Mme Sonia Martin



Mme Maryse Massy



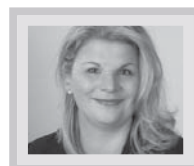
Mme Patricia Noël



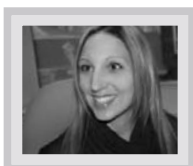
Dre Nathalie Parent, m.v.



Mme Johanne Potvin



Mme Suzie Prince



Mme Chatelaine Riendeau



Dre Sophie Roy, m.v.



Mme Sylvie Trépanier



Dre Claudine Vigneault, m.v.



Dre Sonia Voyer, m.v.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA..... Directrice générale et secrétaire
Mme Sonia Martin..... Secrétaire de direction
Mme Denise Bonin..... Technicienne comptable
Mme Francine Charette..... Secrétaire-réceptionniste
Mme Catherine Dugas..... Secrétaire-réceptionniste

SERVICE DE L'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., I.P.S.A.V..... Coordonnatrice
Mme Sylvie Trépanier..... Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Patricia Noël..... Coordonnatrice
Mme Maryse Massy Secrétaire/technicienne

SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Dre Isabelle Lacombe, m.v., I.P.S.A.V..... Coordonnatrice par intérim
Mme Chatelaine Riendeau..... Secrétaire de gestion
Dre Christiane Allard, m.v., M. Sc..... Inspectrice-conseil
Dr Yvan Chicoine, m.v. Inspecteur-conseil
Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc..... Inspectrice-conseil
Dre Sophie Roy, m.v..... Inspectrice-conseil
Dre Claudine Vigneault, m.v., I.P.S.A.V. Inspectrice-conseil

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Mme Lysanne Brunet Coordonnatrice

BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V. Syndique
Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V. Syndique adjointe
Dre Lucie Frenette, m.v..... Syndique correspondante
Dre Nathalie Parent, m.v. Syndique correspondante
Mme Johanne Potvin Secrétaire de direction

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Code des professions du Québec et aux règlements y afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et de toutes les lois et tous les règlements applicables. Au 31 mars 2015, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé du président, élu par suffrage universel, de 13 administrateurs élus, dont 12 élus au suffrage universel des membres et 1 élu au suffrage des administrateurs élus, et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public.

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil d'administration a tenu quatre réunions, soit :

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

Réunions régulières	4
Réunion extraordinaire	0

- 17 juin 2014;
- 23 septembre 2014;
- 16 décembre 2014;
- 31 mars 2015.



Photo, de gauche à droite :

En arrière : Dre Marie-Pierre Rainville, M. Jean Lefebvre, Me Daniel Gervais, M. Guy Jauron, Dr Hugues Lacoste, Dr Mario Giard, Dr Simon Verge, Dr Michel Gosselin, Dr Patrick Cavanagh, Dr Louis-Philippe de Lorimier

En avant : Dr André Trépanier, Dr Jacques Dupuis, Dre Heïdie Pomerleau, Dr Joël Bergeron, Dr Alain Laperle, Dre Émilie Pelletier, M. Jean-Paul Gagné

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

POSTE	NOM	RÉGION REPRÉSENTÉE	SECTEUR DE PRATIQUE *	ÉLECTION / NOMINATION
Président	Dr Joël Bergeron	-----	AC	Élu le 1 ^{er} mai 2008 et réélu le 2 juin 2011 et le 5 juin 2014 par suffrage universel
Administratrice élue	Dre Héïdie Pomerleau, m.v.	Est	AC	Élue le 18 juin 2013
Administratrice élue	Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.	Québec	AC	Élue le 6 juin 2013
Administrateur élu	Dr Patrick Cavanagh, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	AC	Élu en juin 2005 et réélu le 1 ^{er} mai 2008 et le 8 mai 2012
Administrateur élu	Dr Simon Verge, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	GA	Élu le 1 ^{er} mai 2008 et réélu le 8 mai 2012
Administrateur élu	Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM	Montréal	AC	Élu le 25 mars 2014
Administrateur élu	Dr Michel Gosselin, m.v.	Montréal	AC	Élu le 1 ^{er} mai 2008 et réélu le 2 juin 2011 et le 5 juin 2014
Administrateur élu	Dr Mario Giard, m.v.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	AC	Élu en juin 2005 et réélu le 1 ^{er} mai 2008 et le 7 mai 2013
Administrateur élu	Dr André Trépanier, m.v.	Chaudière-Appalaches	GA	Élu en juin 2005 et réélu le 1 ^{er} mai 2008 et le 7 mai 2013
Administrateur élu	Dr Alain Laperle, m.v., M. Sc., I.P.S.A.V.	Laval et Lanaudière	SP	Élu au printemps 1999 et réélu en juin 2002, 2005, 2008, 2011 et 2014
Administrateur élu	Dr Michel Carrier, m.v., M. Sc., I.P.S.A.V., DACVO	Montréal	ENS	Élu le 3 mai 2011 et réélu le 5 juin 2014
Administrateur élu	Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM	Montréal	AC	Élu le 28 juin 2011 et réélu le 5 juin 2014
Administrateur élu	Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS	Montréal	AC	Élu le 5 juin 2014
Administratrice élue	Dre Émilie Pelletier, m.v.	Montréal	AC	Élue le 28 juin 2011 et réélue le 5 juin 2014
Administrateurs nommés par l'Office des professions	M. Jean Lefebvre			17 juin 2008
	M. Guy Jauron			29 mars 2011
	M. Jean-Paul Gagné			2 juin 2011
	Me Daniel Gervais			2 juin 2011

* **SECTEUR DE PRATIQUE** : AC - Animaux de compagnie, GA - Grands animaux, SP - Santé publique, médecine réglementée, ENS - Enseignement

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a formulé 88 résolutions.

ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers vérifiés 2013-2014;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2013-2014;

- Recommandation à la prochaine assemblée générale annuelle de la reconduction du mandat de la firme Deloitte pour le mandat d'audit 2014-2015, moyennant des honoraires professionnels de 13 000 \$;
- Approbation de la création d'un Conseil des registraires vétérinaires canadiens;
- Adoption d'un avis aux médecins vétérinaires du Québec sur la pratique de la médecine complémentaire;
- Octroi d'un contrat à la firme MAG Intégration;
- Autorisation à Mme Suzie Prince pour la signature d'une entente entre l'Ordre et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion au montant de 437 230 \$;
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2014-2015;
- Désignation des signataires bancaires pour l'exercice 2014-2015;
- Adoption des priorités stratégiques 2014-2015;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2014;

- Autorisation à Mme Suzie Prince d'effectuer les placements financiers suggérés, conformément à la politique de gestion des avoirs financiers;
- Adoption du calendrier des élections 2015;
- Adoption de l'avis électoral, des bulletins et des formulaires de présentation pour les postes d'administrateurs pour l'élection 2015;
- Proposition aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'une hausse de 3 % de la cotisation annuelle pour l'exercice 2015-2016;
- Attribution de la médaille de saint Éloi à Dr Armand Tremblay;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Martine Béland;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Roch Bourassa;
- Décision de tenir le Congrès vétérinaire québécois 2014 au Centre des congrès de Québec;
- Indexation des échelles salariales, des jetons de présence et de la rémunération des employés;
- Adoption des prévisions budgétaires révisées 2014-2015;
- Adoption des prévisions budgétaires 2015-2016;
- Adoption de la maquette de positionnement du nouveau site Internet de l'Ordre;
- Adoption des dépliants promotionnels de la profession, soit un pour les étudiants, un pour le public et un présentant les spécialités vétérinaires;
- Autorisation d'utiliser le fonds affecté à la mise à jour du site Internet de 50 000 \$ figurant aux états financiers de l'Ordre au 31 mars 2014 pour payer les travaux effectués dans ce projet au cours de l'exercice 2014-2015;
- Autorisation de procéder à une affectation d'origine interne de 16 000 \$, à même l'excédent enregistré en fin d'exercice 2014-2015, pour la fin des travaux de mise à jour du site Internet de l'Ordre et la production d'une vidéo promotionnelle de la profession;
- Autorisation d'utiliser une partie du fonds affecté au logiciel de gestion des membres de 90 000 \$ figurant aux états financiers de l'Ordre au 31 mars 2014 pour payer les travaux effectués dans ce projet au cours de la dernière année. Le solde du fonds affecté sera utilisé durant le prochain exercice;
- Création d'une affectation d'origine interne à même l'excédent financier enregistré en fin d'exercice 2014-2015, d'un montant de 52 310 \$ pour le programme de reconnaissance des acquis pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger;
- Création d'une affectation d'origine interne à même l'excédent financier enregistré en fin d'exercice 2014-2015, de 21 630 \$ pour la rénovation de la bâtisse. Cette somme correspond à 10 \$ par membre ayant payé une pleine cotisation. Ce montant s'ajoute au fonds qui totalisait 20 560 \$ au 31 mars 2014;
- Adoption des priorités stratégiques 2015-2016;
- Adoption des objectifs de chacun des services de l'Ordre et de la présidence pour l'exercice 2015-2016;
- Modification de l'appellation Service du développement par l'appellation Service de l'encadrement professionnel;
- Création du Service de la formation continue de l'Ordre;
- Adoption de la description de poste et du profil de président de l'Ordre, et décision de diffuser ce profil lors des élections à la présidence au printemps 2017;
- Adoption de la description du partage des rôles entre les différentes instances de l'Ordre;

- Adoption d'un guide et d'un programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs;
- Octroi d'un mandat pour la production d'une vidéo promotionnelle de la profession.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires;
- Décision de ne pas déposer le projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires à l'Office des professions.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption d'une position sur la pratique des thérapies complémentaires;
- Adoption d'une position sur la nature de l'animal à titre d'être sensible;
- Modification de la politique de gestion des comités;
- Modification de la politique de gestion des ressources humaines.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Décision de demander l'émission d'un mandat de perquisition permettant au Bureau du syndicat d'établir la preuve de la pratique illégale de la médecine vétérinaire dans un dossier, et ce, conformément à l'article 190.1 du Code des professions;
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre Mme Desneiges Douville pour pratique illégale de la médecine vétérinaire, conformément à l'article 189 du Code des professions;
- Décision d'intenter une poursuite pénale contre M. Pierre Guénette pour pratique illégale de la médecine vétérinaire, conformément à l'article 189 du Code des professions;
- Modification des normes minimales d'exercice;
- Adoption du programme de surveillance générale 2015-2016.

ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

- Participation active comme partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Le président de l'Ordre siège sur le groupe de pilotage de ce projet dont le MAPAQ est le maître d'œuvre;
- Participation au Groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie et de loisir. Le président de l'Ordre représente l'Ordre sur ce comité.

FORMATION DE COMITÉS

- Création d'un groupe de travail sur les thérapies complémentaires;
- Création d'un groupe de travail dont le mandat sera de proposer des normes d'exercice pour les refuges;
- Création d'un groupe de travail sur l'éthique et les conflits d'intérêts.

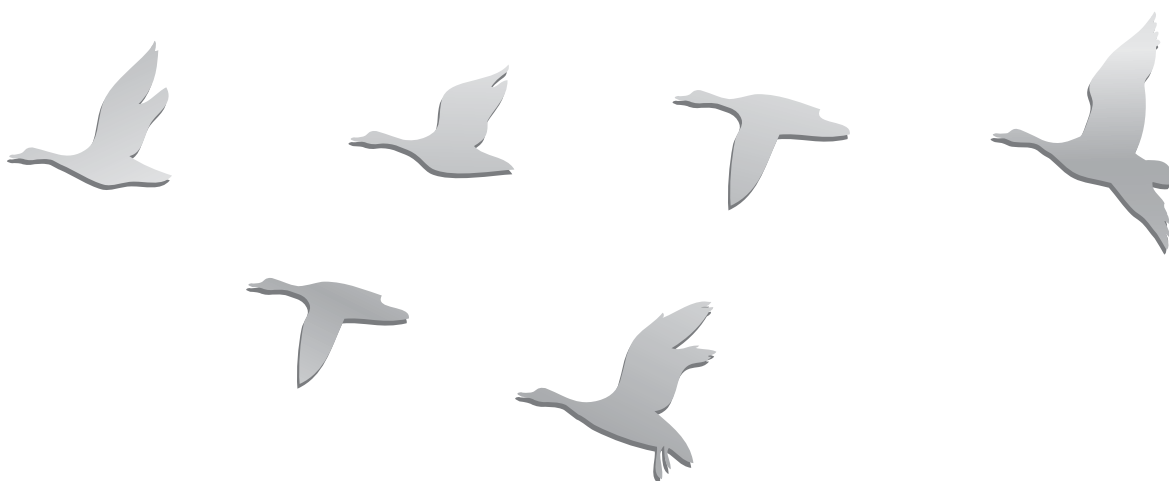
NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Nomination de Dre Marie-Pierre Rainville, Dr Jacques Dupuis, Dr Mario Giard, Dre Sarah Despatie, Dr Sylvain Forget et Dre Sonia Voyer à titre de membres du groupe de travail sur les thérapies complémentaires;
- Nomination de Dre Émilie Pelletier, membre du comité de la reconnaissance du mérite pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dr François L'Étoile, membre du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Marie-Christine Lefrançois, membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Brigitte Lasnier, enquêteur-expert pour le secteur des animaux de compagnie pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Sylvie Surprenant, enquêteur-expert pour le secteur des équins pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dr Marcel Delorme, enquêteur expert pour le secteur des grandes populations pour un mandat de deux ans;
- Nomination de Dre Marie-Josée Landry, Dre Suzanne Lecomte, Dre Marie-Christine Lefrançois, Dre Anne Marsan, Dr Vincent Paradis, Dre Sylvie Robin et Mme Suzie Prince à titre de membres du groupe de travail sur les normes d'exercice pour les refuges pour un mandat d'un an;
- Nomination de Dr Joël Bergeron, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dr Michel Carrier, M. Jean-Paul Gagné, M. Jean Lefebvre, Me Daniel Gervais et Mme Suzie Prince à titre de membres du groupe de travail sur l'éthique et les conflits d'intérêts pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Sarah Despaties, Dr Sylvain Forget, Dr Pierre Marcoux et Dre Sylvie Robin, membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Élise Coutu, Dre Camille Moore et Dre Jadwiga Poray Wrzesinska, membres du conseil de discipline pour un mandat de deux ans;

- Renouvellement du mandat de Dr Gilbert Hallé et Dre Caroline Proulx, membres du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Mme Johanne Bernard et Dre Marie Gosselin, membres du comité de révision pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Guy Giguère, membre du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Yves Gosselin, président du comité des médicaments pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Monique Doré, Dre Manon L'Écuyer, Dr Réjean Lefebvre et Dr Pierre-Yves Mulon, membres du comité des spécialistes pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Paul Baillargeon, Dre Diane Blais et Dr Denys C. Turgeon, membres du comité de la reconnaissance du mérite pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Jean Baril, Dre Marie-Claude Gagnon, Me Martine Lachance, Dre Judith Lafrance et Dre Hélène Trépanier, membres du comité sur le bien-être animal pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dre Martine Denicourt, Dre Dominique Ducharme, Dre Marilyn Dunn, Dr Gilles Fecteau, Dr Gilbert Hallé, Dr Daniel Perron et Dre Sylvie St-Georges, enquêteurs experts pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de Dr Mihály Szöke, représentant de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au Bureau national des examinateurs pour un mandat de trois ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 30 octobre 2014.



RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et au Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs sujets traités par le conseil d'administration ont d'abord été discutés au comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunions extraordinaires	2

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 22 avril 2014;
- 27 mai 2014;
- 17 juin 2014 (extraordinaire);
- 15 juillet 2014;
- 26 août 2014;
- 18 novembre 2014;
- 17 décembre 2014 (extraordinaire);
- 27 janvier 2015;
- 26 février 2015.

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., M. Sc., I.P.S.A.V., vice-président
Dr Simon Verge, m.v., administrateur
Dre Émilie Pelletier, m.v., administratrice
M. Jean Lefebvre, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Au cours du dernier exercice financier, le comité exécutif a formulé 167 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires ainsi qu'à l'attribution de certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission). Le comité exécutif a également radié un membre qui n'avait pas rempli les conditions d'inscription au tableau de l'Ordre et n'avait pas acquitté la cotisation annuelle 2014-2015.

Par ailleurs, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement de 150 heures, assorti d'une limitation d'exercice, à une personne souhaitant se réinscrire au tableau de l'Ordre après une absence

de plus de cinq ans et il a imposé un stage de perfectionnement de 1 000 heures à une personne souhaitant se réinscrire au tableau de l'Ordre après une absence de 15 ans.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre. Ce stage était composé de 500 heures en milieu clinique et de 315 heures de formation théorique. Le comité exécutif a limité le droit d'exercer des activités professionnelles à ce membre.

De plus, le comité exécutif a ordonné un examen médical à une personne souhaitant se réinscrire au tableau de l'Ordre, et ce, conformément à l'article 48 du Code des professions du Québec, et a désigné un psychiatre afin d'effectuer ledit examen médical.

ADMINISTRATION

- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2013;
- Attribution d'un contrat à l'entreprise Les Constructions Yves Martin inc. au montant de 10 100 \$ pour la construction d'un nouveau bureau intérieur;
- Attribution d'un contrat à l'entreprise MAG Intégration d'un montant de 61 000 \$ pour le développement du logiciel de gestion des membres;
- Embauche et congédiement de Mme Karine Brochu à titre de directrice adjointe;
- Création d'un poste de coordonnatrice de la formation continue;
- Embauche de Mme Patricia Noël à titre de coordonnatrice du Service des communications;
- Embauche de Mme Lysanne Brunet à titre de coordonnatrice du Service de la formation continue;
- Abolition d'un poste de secrétaire-réceptionniste et création d'un poste de secrétaire soutenant les activités du Service des communications et du Service de la formation continue;
- Recommandation au conseil d'administration d'adopter la politique de rémunération et les échelles salariales 2014-2015;
- Adoption de la stratégie et du plan d'action soutenant les actions de l'Ordre dans le dossier de la modernisation de la Loi sur les agronomes et de la Loi sur les médecins vétérinaires.

GESTION FINANCIÈRE

- Recommandation au conseil d'administration d'adopter les prévisions financières pour l'exercice 2014-2015;
- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes mensuels;
- Placements médias et attribution des dons et commandites pour l'exercice 2014-2015, soit un total de 2 500 \$ distribués à des organismes en lien avec la santé animale.

Le mandat du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice professionnel. Au terme d'une enquête, le syndic répond à la demande par diverses mesures; il peut, notamment, proposer la conciliation du litige entre le professionnel et le demandeur d'enquête ou déposer une plainte devant le conseil de discipline.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet par le Code des professions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.



Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.
Syndique

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le Bureau du syndic a reçu 2 700 appels, dont 53 % provenaient de médecins vétérinaires qui s'interrogeaient sur différents aspects de la réglementation, et 40 %, du public, qui désiraient discuter d'une situation ou connaître ses droits et la démarche à suivre pour demander la tenue d'une enquête.

Les obligations et les règles qui régissent la publicité des médecins vétérinaires ont généré un grand nombre d'appels. Plusieurs membres ont agi en prévention et ont fait un appel afin de s'assurer que leur publicité est conforme. Par contre, le Bureau du syndic a reçu un nombre important de signalements donnant lieu à des interventions

ciblées auprès des membres contrevenants, dont plusieurs étaient en récidive, et ce, malgré un rappel des règles publié dans la revue *Le Veterinarius* au printemps 2014.

De plus, beaucoup de questions et de signalements portant sur l'exercice illégal de la profession par des non-membres ont été transmis au Bureau du syndic. Plusieurs demandes d'informations ont nécessité une intervention et l'ouverture d'une enquête.

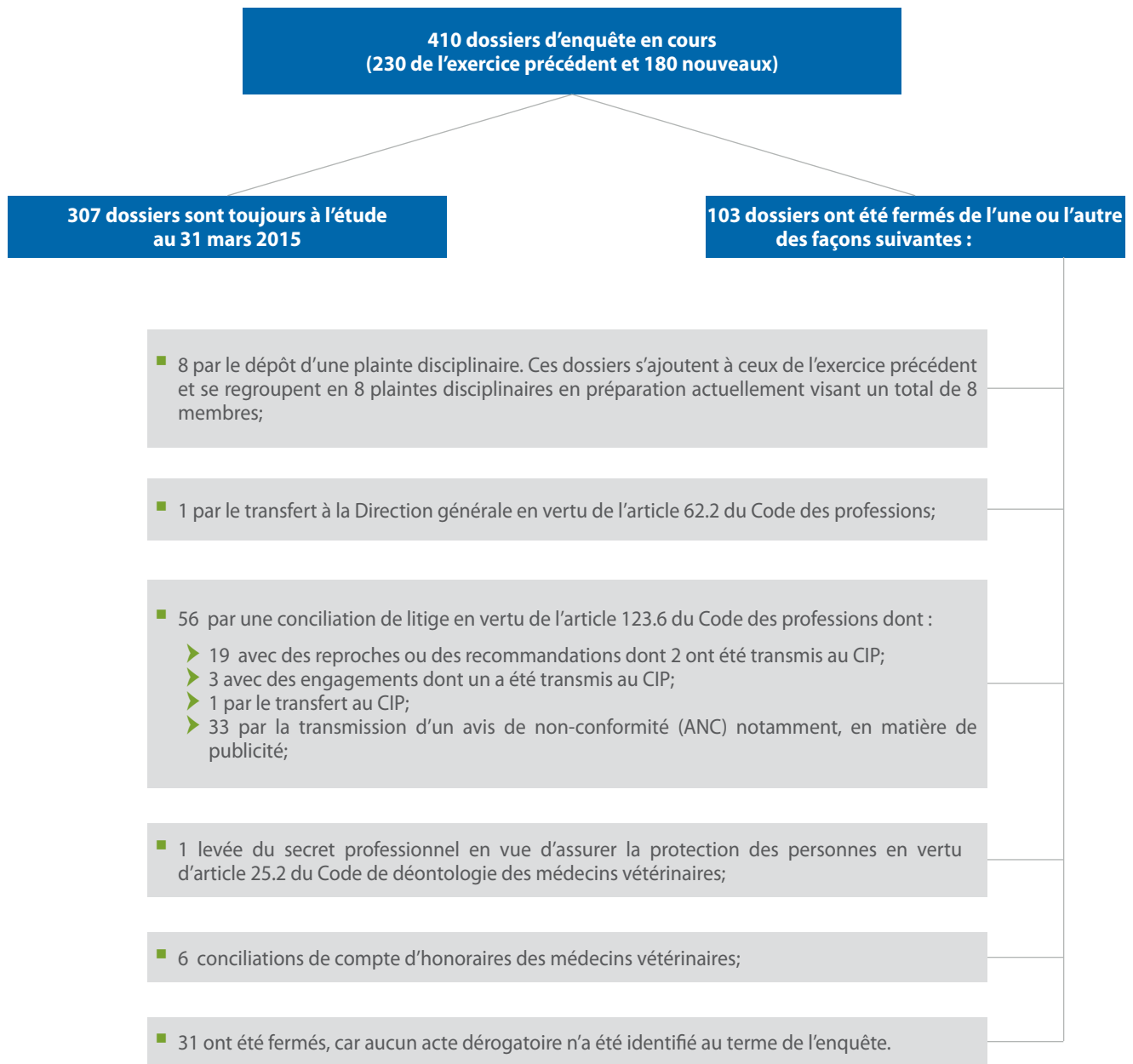
Dossiers d'enquête sur un membre

	NOMBRE DE DOSSIERS
180 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 230 toujours à l'étude au 31 mars 2014	410
Membres visés par ces 410 dossiers	305
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	56
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période, soit au 31 mars 2015	307

Décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
Plaintes disciplinaires déposées; ces dossiers s'ajoutent aux 14 de l'exercice précédent et sont regroupés en 8 plaintes disciplinaires en préparation	8
Décisions de ne pas porter de plainte disciplinaire	95

TABLEAU DES ACTIVITÉS



RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC (SUITE)

CONCILIATION DES COMPTES

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre concernant le montant d'un compte pour des services professionnels, acquittés ou non acquittés, peut demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait de demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Demandes

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	6
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	5

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	NOMBRE DE DEMANDES
63 dossiers ouverts durant la période, lesquels s'ajoutent aux 48 toujours à l'étude au 31 mars 2014	111
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	56
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement ou non	79

Enquêtes complétées

	NOMBRE DE POURSUITES
Dossiers portant sur l'exercice illégal, et fermés avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	12
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé, et fermés avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	3
Dossiers portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, dont 28 ont été fermés avec un ou des avis de non-conformité transmis aux personnes concernées	40

Poursuites pénales intentées ou sur le point de l'être

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal exclusivement	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	4

Jugements rendus

NOMBRE DE DEMANDES	INTIMÉS COUPABLES	INTIMÉS ACQUITTÉS
Portant sur l'exercice illégal exclusivement	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	1	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3	0
Montant total des amendes imposées		92 500 \$

ACCÈS À L'INFORMATION

Le syndic a répondu à une demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence durant le présent exercice.

RAPPORT DU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Le Service de la formation continue de l'Ordre évalue les besoins des médecins vétérinaires et considère ensuite la pertinence d'organiser des activités de formation continue pour y répondre, tenant compte des opportunités de formation offertes sur le marché. Il voit également à l'encadrement des médecins vétérinaires qui ont à répondre de leurs obligations en matière de formation continue, notamment par l'établissement de critères de compétences et par l'opérationnalisation de mesures de vérification.

Le Service de la formation continue organise le Congrès vétérinaire québécois et les différentes activités de formation continue offertes par l'Ordre annuellement.



Lysanne Brunet, coordonnatrice du Service de la formation continue

En septembre 2014, le conseil d'administration de l'Ordre a décidé de décharger son Service des communications et son Service du développement professionnel et de créer un poste de coordination de la formation continue. Une coordonnatrice a donc été embauchée à la fin du mois d'octobre 2014, et le Service de la formation continue a été créé en mars 2015.

RÉALISATIONS

CONGRÈS VÉTÉRIINAIRE QUÉBÉCOIS 2014

Sous le thème « L'expertise vétérinaire : une richesse à partager », le Congrès vétérinaire québécois a convié les membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Association des techniciens en santé animale du Québec à se réunir dans un nouvel environnement. C'est au Centre des congrès de Québec que les 900 participants ont eu le plaisir de se rassembler. Médecins vétérinaires, techniciens en santé animale, gestionnaires d'établissements vétérinaires et secrétaires-réceptionnistes ont ainsi pu mettre à jour et bonifier leurs compétences.

Plus de 185 heures de formation continue, données par 70 conférenciers locaux et internationaux, ont été présentées dans le cadre de 30 programmes différents. Ainsi, des sujets touchant les secteurs des animaux de compagnie, des bovins, des animaux de laboratoire, des refuges, de la santé publique, des équins et des

grandes populations ont été abordés. Un programme complet de deux jours pour les techniciens en santé animale a aussi été présenté. Le Salon des exposants comptait 83 kiosques, réunissant 69 entreprises et plus de 200 représentants accueillants qui ont déployé énergie et bonne humeur afin de présenter leurs produits et services aux congressistes. L'industrie pharmaceutique, l'alimentation animale, l'instrumentation, les services professionnels, les équipements et les centres d'urgence et de spécialités étaient encore une fois très bien représentés.

L'antibiorésistance étant un sujet d'actualité mondiale, l'Ordre des médecins vétérinaires avait inclus une série de conférences portant sur ce problème dans la programmation du Congrès vétérinaire québécois. Ces conférences faisaient partie de la formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens.

Le vendredi soir, pour souligner l'Halloween, un party de zombies a eu lieu. Le banquet-spectacle fut des plus festifs. Les convives, ayant été invités à se transformer en zombies pour l'occasion, ont bien répondu à l'appel. Une fois de plus, la troupe de Québec Issime a offert un spectacle hors de l'ordinaire en présentant les plus grands succès d'hier à aujourd'hui d'une manière enflammée. Des jeux, des concours et bien des surprises attendaient les convives. Le banquet a permis d'honorer des membres de la profession. Le Dr Armand Tremblay a reçu la Médaille de saint Éloi, le Dr Roch Bourassa s'est vu remettre le Mérite du CIQ et Mme Martine Béland a reçu le Prix d'excellence TSA.

RAPPORT DU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

Gestion de la formation continue des membres

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Congrès annuel – programmes professionnels seulement	6	79
Congrès annuel – formation continue obligatoire Tronc commun pour tous les secteurs de pratique	3	122
Congrès annuel – atelier pratique sur le comportement	3	24
Congrès annuel – atelier pratique sur la chirurgie et l'anesthésie	3	21
Congrès annuel	12	621
Atelier sur la gestion des ressources humaines	6	20
Journée à la FMV – FCO tronc commun	3	107
Journée à la FMV – FCO spécifique animaux de compagnie	3	96
Journée à la FMV – FCO spécifique grands animaux	3	48
Atelier sur la gestion des comportements inacceptables au travail	6	39

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'USAGE JUDICIEUX DES ANTIMICROBIENS	% DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES CONFORMES AU 31 MARS 2015
Tronc commun	98 %
Animaux de compagnie	96 %
Grands animaux	89 %
Équins	89 %
Santé publique et industrie animale	85 %

RESPECT DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE POUR LA PÉRIODE 2012-2014

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue en vigueur, exigeant vingt heures de formation continue par période de deux ans pour un médecin vétérinaire généraliste et trente heures, pour un spécialiste, et qui n'est pas en mesure de justifier ce manque doit démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

FORMATION CONTINUE À DISTANCE

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre. La vidéothèque, actualisée annuellement à l'aide des conférences présentées au cours du plus récent congrès, compte plus de 100 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès annuels. L'Ordre offre également certaines conférences Web différées sur la plate-forme Webtv.coop.

STATISTIQUES DE LOCATION ET DE VISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2014-2015		
Location de DVD	73 membres	189 locations
Visionnement Web différé	67 membres	128 visionnements

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres non conformes ayant reçu un avis en septembre 2014	152
Membres qui ont effectué la mise à jour de leur dossier professionnel ou ont réalisé les heures manquantes à la suite de l'avis de non-conformité	100
Membres qui se sont conformés à la suite d'un engagement découlant d'un appel du Service de la formation continue	47
Membres non conformes au 31 mars 2015 dont le suivi d'engagement se poursuivra durant l'exercice 2015-2016	5

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

De plus, afin d'informer les membres des différentes formations scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est produit et publié par le Service de l'admission de l'Ordre lors de chaque parution de la revue *Le Veterinarius*.

De façon générale, l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2014-2015, la direction du Service de l'admission a analysé 37 demandes de reconnaissance de formations données par des entreprises pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés.

RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications assure le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, il assure la production de la revue *Le Veterinarius* et du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*, de même que la réalisation du plan de communication 2011-2015.



Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

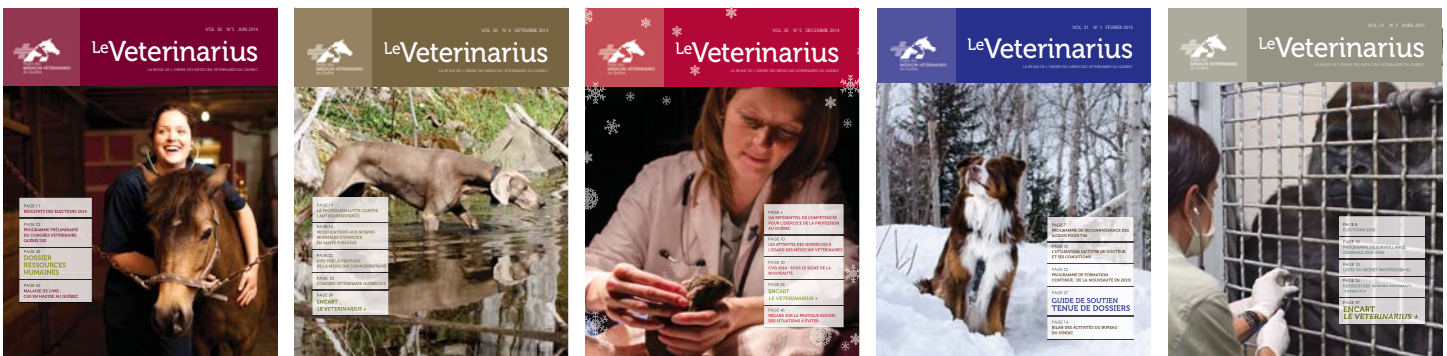
RÉALISATIONS

REVUE LE VETERINARIUS

Au cours du dernier exercice, l'équipe a continué d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius*, et cinq éditions de cette dernière ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

L'Ordre a également intégré trois encarts scientifiques dans trois de ces cinq éditions.

Enfin, au cours de l'exercice, l'équipe a mené un sondage d'appréciation auprès des membres relativement à la revue *Le Veterinarius*.



DÉPLIANTS PROMOTIONNELS

L'équipe a produit trois nouveaux dépliants promotionnels : un destiné aux étudiants, un présentant la profession au grand public, et un dernier qui expose les spécialités vétérinaires.

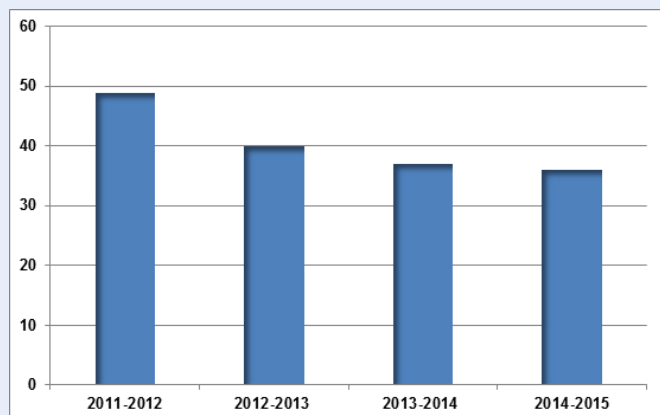


RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS (SUITE)

LES DEMANDES MÉDIAS

Cette année, 36 demandes médias ont été acheminées au Service des communications, comparativement à 37, l'an dernier et à 40, l'année précédente. Les demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Certaines demandes de la part des médias se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions.

Nombre de demandes médias



J.E. TVA

Enquête dans les établissements vétérinaires
8 avril 2014

Radio-Canada

Traitement des poussins dans les couvoirs
15 avril 2014

L'Impact de Drummondville

Réglementation municipale sur les pitbulls
24 avril 2014

Le Bel Âge

Les animaux vieillissants
8 mai 2014

Télé-Québec

Émission jeunesse sur les animaux (participation au pilote)
30 mai 2014

Revue Marche-Randonnée

La randonnée en forêt avec son chien
5 juin 2014

La Presse

Déclaration de la maltraitance animale
16 juin 2014

Moi & Compagnie

Guide d'achat d'un animal de compagnie
2 juillet 2014

Le Nouvelliste

Bien-être animal - Festival du cochon de Sainte-Perpétue
3 juillet 2014

Radio-Canada

Pétition sur la médecine vétérinaire complémentaire
4 juillet 2014

Journal de Montréal

Discrimination à l'égard des pitbulls
12 juillet 2014

Radio-Canada

Possession d'animaux exotiques
16 juillet 2014

Radio Centre-Ville

Nature sensible de l'animal
21 juillet 2014

Radio-Canada

Pratique de la médecine vétérinaire à domicile
22 juillet 2014

Journal de Montréal

Maltraitance animale à Saint-Jude
15 août 2014

Productions PVP Matane

Abandon des animaux de compagnie
12 août 2014

Radio-Canada

Avis de l'Ordre concernant les médecines complémentaires
14 août 2014

La Presse

Conditions de travail des médecins vétérinaires
22 septembre 2014

Journal Métro

Portrait de la formation en médecine vétérinaire
15 octobre 2014

Vivre à la campagne

Médecine préventive et actes réservés
15 octobre 2014

Progrès-Dimanche

Interdiction de flatter les animaux de zoo
16 octobre 2014

Le Bel Âge

Choix d'un oiseau comme animal de compagnie et soins de base
21 octobre 2014

Les Affaires Plus

Assurances pour les animaux
21 novembre 2014

Le Soleil

Pénurie de médicaments vétérinaires
24 novembre 2014

Journal de Montréal

Avis de l'Ordre sur le bannissement de races
26 novembre 2014

Journal de Sherbrooke

Demande de statistiques sur la maladie de Lyme
3 décembre 2014

Radio-Canada – Entrée principale

Assurances pour les animaux
8 janvier 2015

Radio de Radio-Canada

Position de l'Ordre sur le bannissement des pitbulls
13 janvier 2015

Radio de Radio-Canada

Projet de loi sur la nature sensible des animaux
20 janvier 2015

Radio Kyk

Honoraires pour la stérilisation animale
5 février 2015

Journal Le Soleil

Le dégriffage félin
5 février 2015

Radio de Radio-Canada

Chiens qui détectent les maladies chez l'humain
19 février 2015

Radio-Canada

Les services de comportementalisme animal
23 février 2015

Radio de Radio-Canada

Les responsabilités à l'égard des animaux
10 mars 2015

Journaliste pigiste

Opposition à la vaccination des chats et des chiens
11 mars 2015

Radio Gaspésie

Réglementation sur l'exercice de la médecine vétérinaire
16 mars 2015

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé deux communiqués de presse. Le 3 juillet 2014, l'Ordre publiait un premier communiqué afin d'applaudir à la création de la ligne 1 844 ANIMAUX. Le deuxième communiqué, publié le 18 juillet 2014, annonçait l'adoption officielle par l'Ordre de sa position sur la nature sensible de l'animal.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE LE VETERINARIUS FLASH

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par l'entremise du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*. Ainsi, au cours du dernier exercice, 55 bulletins électroniques ont été transmis par courriel aux membres et aux abonnés.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

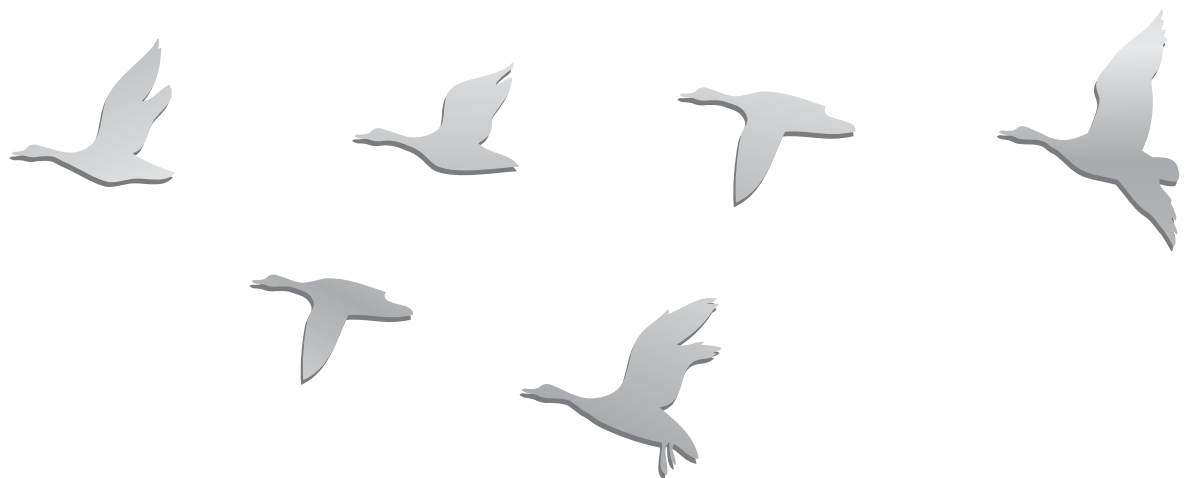
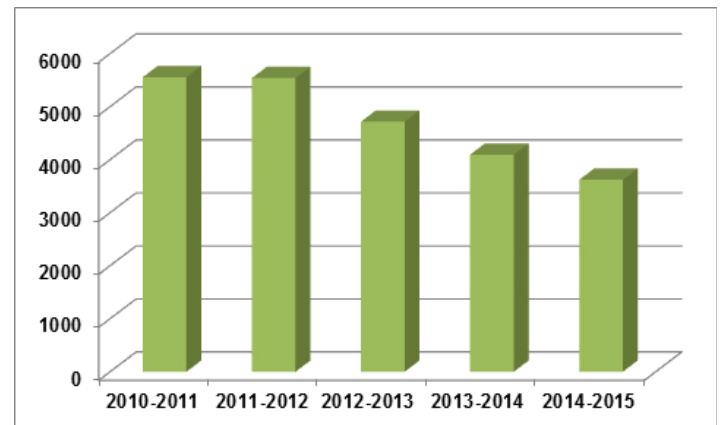
Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en octobre 2014.



GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Durant le dernier exercice, 3 620 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est inférieur à celui enregistré l'an passé, alors que 4 095 appels avaient été enregistrés, ce qui correspond à une diminution de 11,6 %.

Nombre d'appels téléphoniques



RAPPORT DU SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, le Service de l'admission soutient les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.



Dre Suzanne Breton, m.v., I.P.S.A.V.,
coordonnatrice du Service de l'admission

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADMISSION

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et du Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunions extraordinaires (téléphoniques)	2

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v.	Dre Suzanne Breton, m.v., I.P.S.A.V., secrétaire du comité
Dr Jacques Dancosse, m.v.	Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire de l'Ordre
Dr Pascal Dubreuil, m.v.	
Dr Pierre-Yves Mulon, m.v.	

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	9	9	0	0
Hors du Canada	25	4	21	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				34

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	21	9	0	12	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					21
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de l'Ordre concernant la formation à acquérir					0

Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre, pris en application du paragraphe c) de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	14	14	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	54	54	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	85
Acceptées	85
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	12
Acceptées	12
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	8
Acceptées	8
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé cinq autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

RAPPORT DU SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Le Service de l'encadrement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment de la réalisation du programme de surveillance générale et le soutien aux membres relatif à leur exercice professionnel.



Dre Isabelle Lacombe, m.v., I.P.S.A.V.,
coordonnatrice par intérim du Service
de l'encadrement professionnel

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe également la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du code de déontologie ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions régulières	6
Réunions extraordinaires	2

MEMBRES

Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dr Sylvain Forget, m.v.
Dre Marie-Josée Landry, m.v.
Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
(à partir du 23 septembre 2014)
Dr Pierre Marcoux, m.v.
Dre Sylvie Robin, m.v.

Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire
du comité (jusqu'au 27 novembre
2014)
Dre Isabelle Lacombe, m.v., I.P.S.A.V.,
secrétaire du comité par intérim
(à partir du 1^{er} décembre 2014)

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Christiane Allard, m.v., M. Sc.
Dr Yvan Chicoine, m.v.
Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc.
Dre Sophie Roy, m.v.
Dre Claudine Vigneault, m.v., I.P.S.A.V.

EXPERTS

Dr Yvon Couture, m.v.
Dr Marcel Delorme, m.v.
Dre Martine Denicourt, m.v.
Dre Dominique Ducharme, m.v.
Dre Marilyn Dunn, m.v.
Dr Gilles Fecteau, m.v.
Dre Joëlle Garand, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Brigitte Lasnier, m.v.
Dr Jean Moreau, m.v.
Dr Daniel Perron, m.v.
Dre Sylvie Surprenant, m.v.
Dre Sylvie St-Georges, m.v.
Dre Denise Tousignant, m.v.

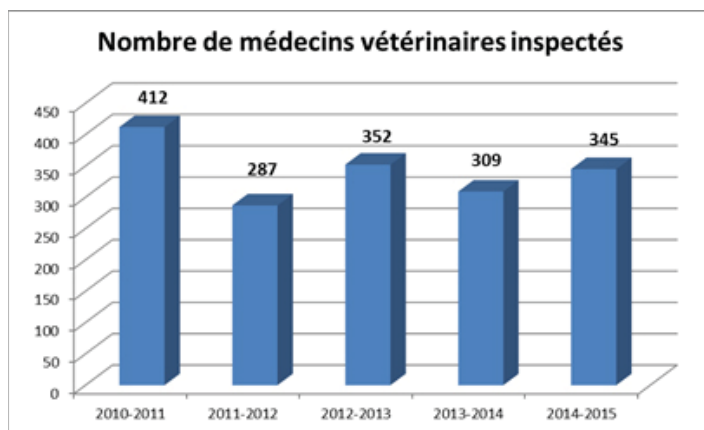
RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- La tenue des dossiers;
- La conformité de l'appellation de l'établissement;
- Les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- Le service de radiologie dans les cliniques vétérinaires, obligatoire à partir du 14 décembre 2015;
- Le service d'hématologie et de biochimie de base dans les hôpitaux vétérinaires, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014;
- Le respect du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires;
- Le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- La conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- L'élimination des médicaments périmés;
- La conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- L'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- L'étiquetage des médicaments;
- Les ententes pour les urgences;
- Les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- La modernisation de la bibliothèque;

RECOMMANDATIONS (SUITE)

- L'identification adéquate et permanente des films radiographiques;
- La conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- L'éclairage d'urgence;
- La publicité relative à l'exercice en société et l'utilisation des médias sociaux;
- La vente d'animaux au sein d'un établissement vétérinaire.



Vérification

Nombre m.v. dans nombre établissements	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE		TOTAL	
	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.	Nbre m.v.	Nbre établ.
Inspections régulières	182	88	75	35	5	5	0	0	262	128
Inspections rapprochées	14	14	0	0	0	0	0	0	14	14
Inspections de contrôle	9	9	0	0	0	0	0	0	9	9
Inspections de contrôle (sans avis)	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Inspections à distance	33	15	0	0	0	0	22	3	55	18
Total des membres inspectés	241	129	75	35	5	5	22	3	343	172
Répartition (%) par domaine de pratique	(70,26 %)	(75 %)	(21,87 %)	(20,35 %)	(1,46 %)	(2,91 %)	(6,41 %)	(1,74 %)	(100 %)	(100 %)
Questionnaires prévisites transmis aux membres	241	S.O.	75	S.O.	5	S.O.	22	S.O.	343	S.O.
Questionnaires prévisites retournés au comité	241	S.O.	75	S.O.	5	S.O.	22	S.O.	343	S.O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une inspection	241	129	75	35	5	5	22	3	343	172

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	5 OU MOINS		6 À 10		11 À 15		16 ET PLUS		TOTAL	
	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*	m.v.	établ.*
Animaux de compagnie	39	27	103	54	50	23	16	10	208	114
Animaux de compagnie (à distance)	28	12	5	3	0	0	0	0	33	15
Grands animaux	59	25	16	10	0	0	0	0	75	35
Grandes populations animales	5	5	0	0	0	0	0	0	5	5
TOTAL	131	69	124	67	50	50	16	10	321	169

* Fondé sur le nombre de recommandations le plus bas formulé aux médecins vétérinaires d'un même établissement.

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique et le type d'établissement, soit 68 pour les animaux de compagnie, 33 pour les bovins, 29 pour les équins et 33 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. En outre, il est important de rappeler que chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte pour une recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète le plus fidèlement possible l'évaluation de sa pratique.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	0
Rapports d'inspection particulière dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter certaines activités avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	17
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2

Information à la syndique

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	5

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- Révisé et modifié certaines exigences des normes minimales d'exercice, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- Débuté les inspections dans le domaine de la santé publique vétérinaire;
- Débuté les inspections papier;
- Discuté de l'importance d'établir des normes pour les refuges;
- Participé à des discussions liées à la position de l'Ordre concernant les thérapies complémentaires;
- Autorisé l'ouverture de quatre cliniques de stérilisation ciblée permanentes;
- Poursuivi les activités menant à la création d'un rapport d'inspection automatisé;
- Débuté les inspections dans les jardins zoologiques;
- Présenté un atelier pratique portant sur la tenue de dossiers au Congrès vétérinaire québécois le 30 octobre 2014;
- Révisé le guide sur la tenue de dossiers qui a été publié dans l'édition de février 2015 de la revue *Le Veterinarius*;
- Participé au cours DMV4510 pour les étudiants de 4^e année de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le code de déontologie des médecins vétérinaires.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil de discipline a été saisi de quatre nouvelles plaintes disciplinaires portées en vertu de l'article 128, 2^e alinéa, du Code des professions. Le conseil de discipline a rendu deux décisions sur sanction, deux décisions sur des requêtes en rejet de plainte en vertu des articles 143.1 et 151 du Code des professions et s'est récusé sur le banc dans deux dossiers. Le conseil a tenu trois audiences téléphoniques de gestion d'instance et a tenu cinq audiences, soit sur culpabilité, soit sur des requêtes en précision et en rejet de plainte.

À la fin de l'exercice, deux dossiers étaient en attente de la décision sur culpabilité, trois dossiers étaient en attente des décisions sur la récusation du conseil de discipline, trois dossiers étaient en attente d'audition et un dossier était en attente du jugement de la Cour supérieure sur une requête introductive d'instance en révision judiciaire.

MEMBRES

Me François Samson, président
Me Tommaso Nanci, président suppléant
Dre Élise Coutu, m.v.
Dr Paul Desrosiers, m.v.
Dr Pierre Gadbois, m.v.
Dr Jean-Paul Laferrière, m.v.
Dr Camille Moore, m.v.
Dr Robert-Philippe Patenaude, m.v.
Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du comité
Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

RÉALISATIONS

AUDIENCES

Nombre de membres du conseil ayant siégé	4
Nombre d'audiences du conseil	5

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de plaintes (dossiers complétés)	4
Plaintes portées par le syndic	2
Plaintes portées par toute autre personne	2

Nature des plaintes

Infractions commises en vertu du Code de déontologie des médecins vétérinaires, du Règlement sur les déchets biomédicaux et ainsi que du Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires.

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel devant le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS

Nombre de décisions rendues	4
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte sur requête en rejet	2
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	2
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	2

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimande	0
Radiations temporaires ou permanentes par chef (variant de 6 mois à 5 ans)	9
Déboursés	2
Amendes par chef (variant de 1 000 \$ à 1 500 \$)	3
Publications d'avis	2
Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	1
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Jean Piérard, m.v., président
Dr Joakim Allaire, m.v.
Dre Johanne Bernard, m.v.
Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
Dr Claude Forget, m.v.
Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
Dre Marie Gosselin, m.v.
Dr Martin Lavoie, m.v.
Dr Pierre Martin, m.v.

Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues	6
Demandes présentées hors délai	0

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et maintenir la décision du syndic	6
Demander au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels peut en demander la conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Réunion d'audience	0
--------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

La secrétaire du comité a négocié avec les parties avant l'audience du comité et a été en mesure de conclure une entente entre les parties. Le client a obtenu la totalité du montant réclamé. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes de conciliation et d'arbitrage reçues	1
Demandes rejetée(s) pour non-respect du délai	0
Demandes de conciliation ayant conduit à une entente	1
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été maintenu	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été diminué	0

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, une demande d'arbitrage concernant un différend sur le montant du compte d'honoraires d'un membre a été reçue.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il détermine les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Richard Bourassa, m.v., président
 Dr François L'Étoile, m.v.
 Dre Sylvie B. Lussier, m.v.
 Dr Gilles Nault, m.v.
 Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Dre Suzanne Breton, m.v., I.P.S.A.V., secrétaire du comité

La Capitale, Assurances générales

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale inc.
 M. Jean Mathieu Potvin, directeur de l'indemnisation et des risques spécialisés, La Capitale inc.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres du comité ont analysé le bilan de l'année 2013-2014 ainsi que l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation et une analyse de certains cas particuliers ont été faites concernant chaque catégorie d'assurés.

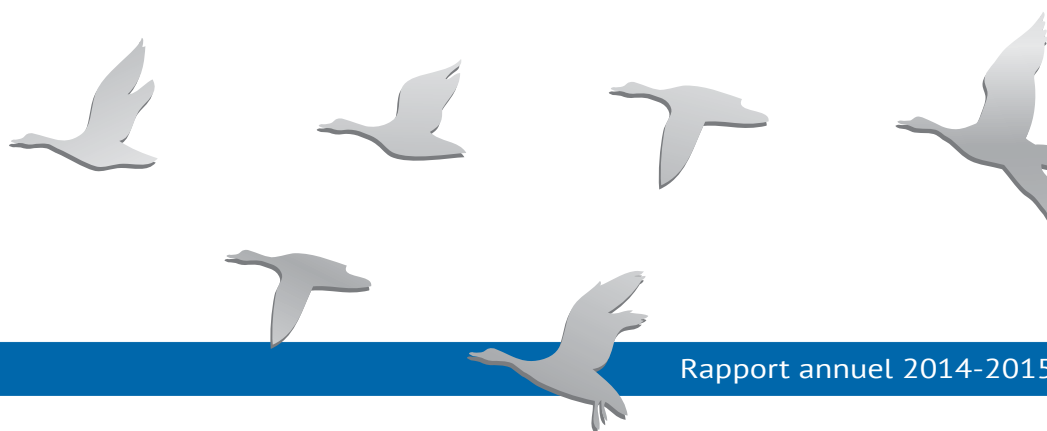
Au terme de l'exercice 2014-2015, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle a permis de générer une ristourne de 69 267,38 \$.

Dans le cadre du renouvellement de la cotisation des membres 2015-2016, les primes sont demeurées stables pour les diverses catégories de membres.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2012-2013 (au 31 mars 2013)	104	29	75	585 099,05 \$ Après écrêtement : 502 256,19 \$	102,8 % Après écrêtement : 88,2 %
Exercice 2013-2014 (au 31 mars 2014)	88	20	68	255 362,65 \$ Après écrêtement : 252 264,32 \$	44 % Après écrêtement : 43,5 %
Exercice 2014-2015 (au 31 mars 2015)	116	26	90	232 013,30 \$ Après écrêtement : 233 216,93 \$	38,1 % Après écrêtement : 38,3 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.



RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (SUITE)

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 494		
MEMBRES ASSURÉS 1 837		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 657
Animaux de compagnie 1 303	Grands animaux 534	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE*	
1 100	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	1 083
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	273
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisque aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius* :

Avril 2014	Les 10 commandements d'une bonne pratique professionnelle en médecine vétérinaire
Juin 2014	Comment optimiser l'intégration des nouveaux diplômés dans l'équipe?
Septembre 2014	Trois minutes qui pourraient faire la différence!
Décembre 2014	Regard sur la pratique bovine : des situations problématiques à éviter
Février 2015	La tenue de dossiers : l'inspection professionnelle vous dit comment, l'assurance responsabilité professionnelle vous explique pourquoi

Par ailleurs, dans la parution de la revue *Le Veterinarius* de février 2015, vous pouvez trouver un outil de prévention et de bonnes pratiques à détacher et à conserver : le Guide de soutien et d'accompagnement intitulé La tenue de dossiers. Ce document a été produit en collaboration avec le Service du développement professionnel et le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. Cet outil avait initialement été lancé au cours du programme professionnel qui se tenait dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois 2014 (CVQ) qui a eu lieu à Québec, en novembre 2014.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Conformément au Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou aux groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal, des recommandations au sujet des programmes d'études en médecine vétérinaire, des examens et autres mécanismes d'évaluation, des stages de formation professionnelle, des examens professionnels et de la formation continue.

RÉUNION

Réunion régulière	0
-------------------	---

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Joël Bergeron, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dr Michel Carrier, m.v., doyen
Dre Michèle Doucet, m.v., vice-doyenne à la formation professionnelle
Dr Pascal Dubreuil, m.v., vice-doyen aux affaires cliniques
Dr Serge Messier, m.v., vice-doyen aux affaires étudiantes

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées depuis deux ans concernant la reconnaissance des spécialités vétérinaires, la création d'un programme de formation de deuxième cycle en dentisterie vétérinaire, l'évaluation des compétences des professionnels formés à l'étranger ainsi que les programmes de formation continue.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que des recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération du président de même que le montant des jetons de présence consenti aux administrateurs et aux membres des comités, et les révisé annuellement.

RÉUNION

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc.
M. Jean Lefebvre

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel cadre et professionnel, et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice. Le comité a également analysé le montant des jetons de présence des membres des comités et a proposé des modifications au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS, président
Dre Monique Doré, m.v., M. Sc., Ph. D., DACVP
Dr Pierre-Grégoire Dubé, m.v., DVSc, DACVIM
Dre Manon L'Écuyer, m.v., DACVIM
Dr Réjean Lefebvre, m.v., Ph. D., DACT
Dr Pierre-Yves Mulon, m.v., DACVS

Dre Suzanne Breton, m.v., I.P.S.A.V., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de la réunion, les membres du comité ont formulé quelques recommandations, dont celle de modifier la composition du comité et d'instaurer un nombre de mandats maximum pour les prochaines nominations au sein du comité. Ces recommandations ont été présentées au conseil d'administration le 31 mars 2015. Toutes les demandes de certificat de spécialistes qui ont été soumises à l'étude à la suite de l'adoption des nouvelles spécialités dans le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes étaient conformes aux exigences. Le président a formulé la recommandation aux administrateurs de l'Ordre de délivrer 25 certificats de spécialistes au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	15	15	0	0
Hors du Canada	10	10	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				25

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire).

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre					0

Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c) du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	10
Acceptées	10
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	25
Certificats de spécialiste en anesthésiologie vétérinaire	2
Certificats de spécialiste en dermatologie vétérinaire	4
Certificats de spécialiste en imagerie médicale vétérinaire	4
Certificat de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie	1
Certificat de spécialiste en microbiologie vétérinaire	1
Certificats de spécialiste en neurologie vétérinaire	3
Certificats de spécialiste en oncologie vétérinaire	3
Certificats de spécialiste en ophtalmologie vétérinaire	2
Certificat de spécialiste en pathologie vétérinaire	1
Certificat de spécialiste en pathologie clinique vétérinaire	1
Certificats de spécialiste en urgentologie et soins intensifs vétérinaires	3

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Anesthésiologie vétérinaire	2
Dermatologie vétérinaire	4
Imagerie médicale vétérinaire	4
Médecine interne des animaux de compagnie	18
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	14
Chirurgie des grands animaux	7
Microbiologie vétérinaire	7
Neurologie vétérinaire	3
Oncologie vétérinaire	3
Ophtalmologie vétérinaire	2
Pathologie vétérinaire	33
Pathologie clinique vétérinaire	5
Thériogénologie	4
Urgentologie et soins intensifs vétérinaires	3
TOTAL	117

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité examine les questions liées à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le rôle de gérance du conseil d'administration et du comité exécutif par rapport à la direction, de même que le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes appropriés pour s'assurer que les administrateurs exercent leurs fonctions avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et dans la réglementation. Le comité analyse l'organisation et les responsabilités des comités ainsi que les mécanismes visant la tenue de réunions efficaces du conseil d'administration. Il veille à la formation et à l'accueil des nouveaux administrateurs et s'assure de l'existence d'une méthode appropriée pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2
---------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
Dr Joël Bergeron, m.v.
Dr Michel Gosselin, m.v.
M. Jean Lefebvre
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CMA, CPA, MBA

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance a analysé le mode d'élection à la présidence de l'Ordre et a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre une description de poste et un profil de compétences pour le poste de président. Le comité a également recommandé au conseil d'administration quelques modifications à la politique de gestion des comités ainsi que la modification de la composition du comité des spécialistes et du comité de la reconnaissance du mérite. Enfin, le comité a proposé au conseil d'administration un document présentant le partage des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de l'Ordre de même qu'un programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs.

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité du congrès a le mandat d'organiser le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉUNION

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

Comité scientifique

Dr Gilles Fecteau, m.v., secteur des bovins
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v., secteur des animaux de laboratoire
Mme Karine Labrecque, TSA, secteur techniciens en santé animale
Dr Michel Major, m.v., secteur de la santé publique
Dre Nicole Ruest, m.v., secteur des grands animaux
Dre Sylvie Surprenant, m.v., secteur des équins

Comité organisateur

Dre Suzanne Breton, m.v.
Mme Elisabeth Lebeau, TSA
Mme Maryse Massy
Mme Suzie Prince
Mme Sylvie Trépanier

RÉALISATIONS

Au cours de la dernière année, le comité a déterminé le programme professionnel et le programme scientifique du Congrès vétérinaire québécois 2014 et a convenu du déroulement de l'événement.

Sous le thème « L'expertise vétérinaire : une richesse à partager! », le Congrès vétérinaire québécois a enregistré un éclatant succès. Ce grand rassemblement scientifique a permis de réunir les médecins vétérinaires, les techniciens en santé animale et le personnel des établissements vétérinaires du Québec œuvrant dans tous les secteurs de pratique. Plus de 900 personnes ont ainsi assisté à ce grand événement rassembleur qui s'est tenu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2014 au Centre des congrès de Québec.

Au cours de cet événement, nous avons enregistré :

- 185 heures de formation continue;
- 14 programmes différents;
- 900 personnes;
- 500 convives au banquet du vendredi soir;
- 70 conférenciers;
- 83 kiosques au Salon des exposants;
- 200 représentants.

L'Ordre désire remercier tous les participants, les 82 exposants et tous ses partenaires qui ont fait du Congrès vétérinaire québécois le plus gros événement de formation continue en médecine vétérinaire au Québec.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. En outre, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration concernant l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités qui lui sont soumises et produit un rapport à l'intention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des modifications au code et en évalue annuellement l'application par les personnes visées.

RÉUNION

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Alain Laperle, m.v., M. Sc., I.P.S.A.V.
M. Jean Lefebvre
Dre Émilie Pelletier, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à une reprise pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que des relations entre les administrateurs et les employés de l'Ordre. Les membres du comité ont porté une attention particulière à l'application des différentes dispositions prévues dans le Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre et à l'application des différentes politiques en vigueur au sein de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le mandat du comité des médicaments est d'étudier toute question liée aux médicaments vétérinaires et de formuler, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Yves Gosselin, m.v., président
Dr Pierre Bédard, m.v.
Dr Joël Bergeron, m.v.
Dr Jérôme del Castillo, m.v.
Dre Josée Roy, m.v.
Dr Daniel Venne, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité des médicaments a analysé trois demandes de modification du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments. Puisque les produits visés n'avaient pas d'incidence particulière sur les animaux, les propositions de modification ont été accueillies favorablement par le comité.

En outre, l'Ordre souhaitait que les glycosaminoglycans oraux fréquemment utilisés en médecine vétérinaire figurent dans l'annexe V du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments, permettant leur vente sous surveillance professionnelle. L'Office des professions du Québec a analysé la demande et a décidé de maintenir les glycosaminoglycans sous forme injectable dans l'annexe IV, maintenant l'obligation de détenir une ordonnance vétérinaire. Le projet de modification a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Enfin, le comité a analysé un projet de modification réglementaire présenté par le Collège des médecins du Québec. Ce dernier vise à permettre à des personnes autres que les médecins de prescrire des médicaments, mais dans des conditions et situations bien précises, permettant de faciliter l'accès à certains médicaments en santé humaine.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires liés au bien-être animal par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
Dr Jean Baril, m.v.
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v.
Me Martine Lachance
Dre Judith LaFrance, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité sur le bien-être animal a préparé une position sur la nature sensible des animaux, qui a été analysée puis adoptée par le conseil d'administration. Cette position détermine clairement l'importance que l'Ordre attribue aux traitements et aux soins apportés aux animaux en reconnaissant leur capacité de ressentir la douleur.

En outre, le comité a analysé le projet de loi soumis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation visant à modifier le statut juridique des animaux et a formulé ses commentaires au conseil d'administration de l'Ordre.

Enfin, le comité a débuté l'analyse de certaines positions de l'Ordre en matière de bien-être animal et a établi une liste de priorités afin que l'Ordre puisse adopter des positions sur des sujets comme l'utilisation des animaux à des fins récréatives, les chiens mordeurs et le bannissement des races, l'euthanasie et les chats errants.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude de l'information financière et de la transparence du système de gestion financière, de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée. Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de s'assurer que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, remise des prélèvements à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2
---------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président du comité
Me Daniel Gervais, administrateur nommé
Dr Michel Gosselin, m.v.

Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, secrétaire

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2013-2014 et a recommandé au conseil d'administration l'adoption du rapport de l'auditeur externe. De plus, le comité s'est assuré du respect de la politique de gestion des avoirs financiers et de la politique de gestion des risques. Enfin, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle la nomination de la firme Deloitte à titre d'auditeur pour l'exercice 2014-2015.

RAPPORT DU COMITÉ DU VETERINARIUS+

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et en diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans les éditions de la revue *Le Veterinarius* puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et les normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr André Vrins, D.M.V. retraité, président
 Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., M. Sc.
 Dr Sébastien Buczinski, m.v., M. Sc., DACVIM
 Dr Patrick Cavanagh, m.v.
 Dre Annie Daignault, m.v., I.P.S.A.V.
 Dr Marc-André d'Anjou, m.v., DACVR
 Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM
 Dre Yvonne Elce, m.v., DACVS
 Dre Joane Parent, m.v., M. Sc., DACVIM
 Dr Jean Sirois, m.v., M. Sc. Ph. D.
 Dre Christine Theoret, m.v., M. Sc.
 Dre Geneviève Toupin, m.v.

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a préparé et coordonné la rédaction et la production de trois encarts scientifiques insérés dans les éditions des mois d'avril, de septembre et de décembre 2014 de la revue *Le Veterinarius*. Afin de bonifier le contenu de l'encart scientifique et d'en améliorer la présentation visuelle, le comité a décidé d'augmenter à douze le nombre de pages de la revue *Le Veterinarius+* à compter de l'édition de décembre. Les rubriques « La santé publique » et « Le spécialiste vous répond » sont ajoutées au contenu de l'encart afin d'enrichir la diversité des sujets qui sont traités dans la publication.

Le comité a rédigé un article dans la revue *Le Veterinarius* afin de présenter de nouveau l'encart scientifique aux membres et de les inviter à collaborer à son contenu en partageant des thèmes, des sujets, des questions ou des trucs et astuces qu'ils souhaiteraient voir abordés dans l'encart scientifique. Il s'agit de l'article « *Le Veterinarius+* et vous!» publié dans l'édition d'avril 2014 de la revue *Le Veterinarius*, vol. 30, no 2, p. 28.



Les responsables des rubriques sont :

RUBRIQUES	RESPONSABLES
Le coin des lecteurs	Dr André Vrins
L'actualité scientifique	Dr Sébastien Buczinski, Dre Yvonne Elce et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dr Marc-André d'Anjou
Mise à jour – petits animaux	Dr Louis-Philippe de Lorimier
Mise à jour – grands animaux	Dre Annie Daignault
La santé publique	Dre Cécile Aenishaenslin
Le spécialiste vous répond	Dr Patrick Cavanagh
La science d'ici	Dr Jean Sirois et Dre Christine Theoret
Trucs et astuces	Dre Geneviève Toupin

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec, et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNION

Réunion régulière

1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v. retraité, président
Dr Paul Baillargeon, m.v.
Dre Diane Blais, m.v.
Dre Émilie Pelletier, m.v.
Dr Denys C. Turgeon, D.M.V. retraité

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les mérites de distinction décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature du Dr Armand Tremblay comme récipiendaire de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'engagement social et professionnel du lauréat ainsi que les retombées de ses réalisations professionnelles sur le public. Le comité a également recommandé la candidature du Dr Roch Bourassa comme récipiendaire du Mérite du CIQ. Enfin, le comité a conseillé de décerner le Prix d'excellence TSA à Mme Martine Béland.

Le comité a également conçu le guide Prix de reconnaissance du mérite afin de regrouper en un seul document toute l'information nécessaire aux personnes qui souhaiteraient déposer une mise en candidature pour l'un ou l'autre des mérites remis par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Médaille de saint Éloi



Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre,
Dr Armand Tremblay, récipiendaire,
et Dr Gaston Roy

Mérite du CIQ



Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre,
Dr Roch Bourassa, récipiendaire,
et Mme Danielle Boué, représentante du CIQ

Prix d'excellence TSA



Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre,
Mme Martine Béland, récipiendaire,
et Dre Anne Fortin, Centre vétérinaire Daubigny

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES THÉRAPIES COMPLÉMENTAIRES

Créé par le conseil d'administration le 17 juin 2014, le groupe de travail sur les thérapies complémentaires a le mandat de suggérer au conseil d'administration une liste de thérapies complémentaires qui seraient reconnues par l'Ordre, des normes minimales d'exercice et les exigences de formation continue applicables aux membres qui pratiquent ces thérapies. En outre, le groupe de travail devra analyser le statut et la formation des personnes autorisées à poser des actes et en déterminer les conditions et modalités. La durée du mandat du groupe de travail est de 18 mois.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v., président
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dr Sylvain Forget, m.v.

Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

À la suite de sa création en début d'exercice, le groupe de travail a dressé son plan de travail puis a rencontré plusieurs médecins vétérinaires offrant des thérapies complémentaires dans leur pratique. Par la suite, les membres du groupe de travail ont analysé différentes thérapies complémentaires, dont l'acupuncture, la physiothérapie, la chiropractie, l'ostéopathie et l'homéopathie. Pour chacune de ces thérapies, la formation requise, les différentes associations regroupant les praticiens et l'offre de formation continue ont été évaluées. Le groupe de travail poursuivra ses travaux au cours du prochain exercice afin de pouvoir formuler des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre au cours de l'exercice 2015-2016.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires et de formuler ses recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v.
Me Daniel Gervais, notaire
Dr Michel Gosselin, m.v.
Dr André Trépanier, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.
Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

RÉALISATIONS

À l'instar de plusieurs ordres professionnels, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec doit réviser et actualiser sa loi-cadre. Les travaux liés à la modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires se sont poursuivis au cours de l'exercice. Un projet de texte législatif a été adopté par le conseil d'administration le 16 décembre 2014, et le président de l'Ordre effectuera le suivi nécessaire dans ce dossier au cours du prochain exercice.

Parallèlement à ces travaux, le groupe de travail a poursuivi le travail amorcé l'an dernier concernant le projet de loi visant à moderniser la Loi sur les agronomes. Ainsi, le groupe de travail a effectué différentes représentations auprès de l'Office des professions à la suite des recommandations formulées par le ministre responsable des lois professionnelles en commission parlementaire en novembre 2013. Certaines dispositions du projet de modernisation de la Loi sur les agronomes sont contraires aux règles de protection du public aussi bien du point de vue de la santé animale que de la santé du public et de l'innocuité et de la salubrité des viandes. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'oppose vigoureusement à ce que des agronomes puissent administrer tout type de substances aux animaux, car ce terme est beaucoup trop large et inclut les ingrédients actifs, les médicaments, les antibiotiques, les hormones, etc. L'Ordre souhaite donc que le législateur modifie le projet de loi sur les agronomes en précisant que les agronomes pourront administrer des aliments et des nutriments aux animaux, ce qui inclut les vitamines et les suppléments, mais non toutes les autres substances possibles.

Les représentants de l'Ordre et un représentant du comité d'experts ont rencontré l'Office des professions du Québec pour discuter de ce dossier le 17 février 2015. À la suite de cette rencontre, l'Ordre a transmis le résumé de son argumentaire à l'Office des professions. Ce document réitère les réserves de l'Ordre ainsi que les modifications demandées à la Loi sur les agronomes et justifie les demandes.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES NORMES D'EXERCICE

Créé par le conseil d'administration le 24 septembre 2013, le groupe de travail sur la révision des normes d'exercice a le mandat d'analyser les normes minimales d'exercice actuelles et de déterminer les normes de pratique minimales, souhaitables et optimales en accordant une attention particulière au secteur des animaux de compagnie. Le groupe de travail devra déposer son rapport au conseil d'administration en mars 2014.

RÉUNION

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

Dr Simon Verge, m.v., président
Dre Manon L'Écuyer, m.v.
Dre Heïdie Pomerleau, m.v.
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le groupe de travail a tenu sa deuxième rencontre. Il a formulé des questions et il a demandé des précisions au comité d'inspection professionnelle concernant différents sujets, dont

les normes d'exercice, notamment les normes régissant l'appellation des établissements vétérinaires, la publicité des services offerts, la mise sur pied d'établissements vétérinaires voués à la médecine spécialisée, les disparités régionales et le concept de cliniques satellites.

Le comité d'inspection professionnelle a précisé au groupe de travail le rôle et la portée de l'inspection professionnelle, le rôle des inspecteurs-conseils et le déroulement des visites d'inspection professionnelle.

À la suite des travaux du groupe de travail, le conseil d'administration de l'Ordre a modifié certaines normes d'exercice le 31 mars 2015 et a mandaté le secrétaire de l'Ordre de réviser le Code de déontologie des médecins vétérinaires afin de moderniser les dispositions relatives à la publicité.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2014		2 449
Nombre total d'inscriptions	211	211
■ Premières inscriptions	107	
■ Réinscriptions	104	
Suspensions	0	0
Nombre de radiations	164	(164)
■ Disciplinaires	0	
■ Administratives (article 85.3 du Code des professions)	2	
■ Administratives (retrait des membres pour divers motifs)	162	
Décès	2	(2)
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2015		2 494

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2015

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	39	41	80
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	21	30	51
Région 03 - Capitale-Nationale	60	144	204
Région 04 - Mauricie	33	49	82
Région 05 - Estrie	45	61	106
Région 06 - Montréal	139	247	386
Région 07 - Outaouais	27	50	77
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	6	16	22
Région 09 - Côte-Nord	3	8	11
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	4	8
Région 12 - Chaudière-Appalaches	84	69	153
Région 13 - Laval	21	61	82
Région 14 - Lanaudière	50	88	138
Région 15 - Laurentides	53	87	140
Région 16 - Montérégie	289	449	738
Région 17 - Centre-du-Québec	65	63	128
Hors Québec	32	55	87
TOTAL	971	1 523	2 494

Cotisation annuelle

(Taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2015 : 2 124 membres faisaient partie de cette catégorie	869 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2015 : 273 membres faisaient partie de cette catégorie	434 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2015 : 97 membres faisaient partie de cette catégorie	150 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2015

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés ■ Diplômés en juin 2014 et inscrits au tableau	76
Membres aux études supérieures ■ Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	42
Membres externes ■ Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	50
Membres séniors ■ Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	105
Membres retraités	97
TOTAL	370

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSION	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et certificat de spécialiste au 31 mars 2015

	NOMBRE DE MEMBRES
Permis réguliers	2 426
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	54
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	15
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)	0
Certificats de spécialiste	117

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2015

AUTORISATIONS SPÉCIALES	NOMBRE
Autorisations spéciales accordées	7
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2015

TYPES DE SOCIÉTÉS	NOMBRE
Établissements vétérinaires constitués en sociétés	346
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) (dont 2 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2014–2015)	14
Membres faisant partie d'une SENCRL	139
Sociétés par actions (SPA) (dont 32 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2014–2015)	332
Membres faisant partie d'une SPA	1133

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
31 MARS 2015

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le 16 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A121187

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	Total 2015 \$	Total 2014 \$
Produits				
Administration générale (annexe A)	2 501 128	-	2 501 218	1 963 391
Inspection professionnelle	4 350	-	4 350	3 800
Développement professionnel	71 315	-	71 315	69 548
Publications (annexe B)	196 077	-	196 077	232 477
Communications	8 355	-	8 355	6 051
Congrès	487 839	-	487 839	540 405
Immeuble	26 314	-	26 314	51 413
Revenus de placements (annexe C)	67 431	11 443	78 874	67 593
Remboursement du Fonds des services de santé	-	-	-	114 357
Ristourne de l'assureur afférente à l'exercice	-	69 267	69 267	50 866
	3 362 899	80 710	3 443 609	3 099 901
Charges				
Administration générale (annexe D)	1 178 154	-	1 178 154	846 089
Conseil et comités (annexe E)	84 023	-	84 023	93 294
Bureau du syndic (annexe F)	560 888	-	560 888	530 175
Inspection professionnelle (annexe G)	182 677	-	182 677	199 358
Développement professionnel (annexe H)	69 597	-	69 597	99 638
Publications (annexe I)	159 286	-	159 286	171 816
Communications	86 739	-	86 739	77 038
Congrès	511 854	-	511 854	477 118
Immeuble (annexe J)	165 047	-	165 047	167 690
Activités annuelles (annexe K)	9 886	-	9 886	7 420
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	303
	3 008 151	-	3 008 151	2 669 939
Excédent des produits sur les charges	354 748	80 710	435 458	429 962

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2015

Fonds d'administration générale					
	Investis en immobilisations \$	Affectés (note 3) \$	Non affectés \$	Fonds de gestion du risque (note 4) \$	Total \$
Solde au 31 mars 2013	781 687	90 000	1 209 952	461 235	2 542 874
Excédent des produits sur les charges	(48 320)	-	415 018	63 264	429 962
Investis en immobilisations	32 683	-	(32 683)	-	-
Affectation interne	-	70 560	(70 560)	-	-
Solde au 31 mars 2014	766 050	160 560	1 521 727	524 499	2 972 836
Excédent des produits sur les charges	(65 803)	-	420 551	80 710	435 458
Investis en immobilisations	87 789	-	(87 789)	-	-
Affectation interne	-	(873)	36 815	(35 942)	-
Solde au 31 mars 2015	788 036	159 687	1 891 304	569 267	3 408 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

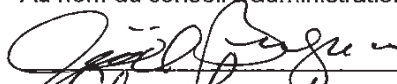
ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Bilan au 31 mars 2015

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
Actif				
À court terme				
Encaisse	2 886 393	-	2 886 393	3 165 384
Débiteurs (note 5)	46 521	69 267	115 788	217 787
Frais payés d'avance	13 815	-	13 815	8 418
	2 946 729	69 267	3 015 996	3 391 589
Encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés (note 3)	42 190	-	42 190	20 560
Placements (note 6)	2 144 084	500 000	2 644 084	1 898 138
Immobilisations corporelles (note 7)	727 749	-	727 749	766 050
Actifs incorporels (note 8)	60 287	-	60 287	-
	5 921 039	569 267	6 490 306	6 076 337
Passif				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 179 097	-	1 179 097	1 174 977
Produits perçus d'avance	1 902 915	-	1 902 915	1 928 524
	3 082 012	-	3 082 012	3 103 501
Engagements (note 11)				
Soldes de fonds				
Investis en immobilisations	788 036	-	788 036	766 050
Affectés	159 687	-	159 687	160 560
Non affectés	1 891 304	-	1 891 304	1 521 727
Fonds de gestion du risque	-	569 267	569 267	524 499
	2 839 027	569 267	3 408 294	2 972 836
	5 921 039	569 267	6 490 306	6 076 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

 président

 vice-président

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	435 458	429 962
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	55 277	48 017
Amortissement des actifs incorporels	10 526	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	303
	501 261	478 282
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	75 113	230 538
	576 374	708 820
Activités d'investissement		
Augmentation de l'encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés	(21 630)	(20 560)
Acquisition de placements	(745 946)	(10 923)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 976)	(33 527)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	844
Acquisition d'actifs incorporels	(70 813)	-
	(855 365)	(64 166)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(278 991)	644 654
Encaisse au début	3 165 384	2 520 730
Encaisse à la fin	2 886 393	3 165 384

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, (l'« Organisme »), a été constitué en vertu de la L.R. Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements sont inclus dans les revenus de placements de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Bâtiment et améliorations	Linéaire	40, 10 et 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Les immobilisations corporelles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	3 ans
Site Internet	3 ans

Les actifs incorporels doivent aussi être soumis à des tests de dépréciation.

Comptabilité par fonds

L'Organisme applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Organisme. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Constataion des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel, des communications et des ristournes sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et les durées de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Notes complémentaires

31 mars 2015

3. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration générale sont les suivantes :

	2015 \$	2014 \$
Logiciel pour la base de données des membres	49 187	90 000
Mise à jour du site Internet	16 000	50 000
Rénovation du bâtiment	42 190	20 560
Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	52 310	-
	159 687	160 560

Les administrateurs ont décidé d'affecter des sommes à même l'excédent de l'exercice 2014-2015 relativement à la mise à jour du site Internet, de la rénovation du bâtiment et du programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger. Les affectations pour la mise à jour du site Internet et le programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger sont non récurrentes, tandis que l'affectation pour la rénovation constitue une somme de 10 \$ par membre payant une pleine cotisation, qui sera affectée annuellement. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Les sommes affectées à la rénovation du bâtiment devraient s'échelonner sur plus d'un an, tandis que les autres seront utilisées au cours du prochain exercice.

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds - La Capitale aura atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Organisme sur demande.

5. Débiteurs

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
Clients	5 839	-	5 839	154 576
Intérêts à recevoir	18 888	-	18 888	-
Autres	21 794	69 267	91 061	63 211
	46 521	69 267	115 788	217 787

6. Placements

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
La Capitale Fonds portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	1 494 079	500 000	1 994 079	1 898 138

Notes complémentaires

31 mars 2015

6. Placements (suite)

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
Desjardins Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %, sans échéance déterminée	350 000	-	350 000	-
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 2,45 %, échéant en avril 2019	300 000	-	300 000	-
Capital social	5	-	5	-
	650 005	-	650 005	-
	2 144 084	500 000	2 644 084	1 898 138

7. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2015 Valeur comptable nette \$	2014 Valeur comptable nette \$
Terrain	85 000	-	85 000	85 000
Bâtiment et améliorations	946 800	364 909	581 891	608 777
Matériel informatique	149 902	113 573	36 329	46 750
Mobilier de bureau	86 088	61 559	24 529	25 523
	1 267 790	540 041	727 749	766 050

Selon l'évaluation municipale pour 2015, le terrain est évalué à 141 700 \$ et le bâtiment à 933 800 \$.

8. Actifs incorporels

	2015 \$	2014 \$
Durée de vie limitée		
Logiciel	40 502	-
Site Internet	19 785	-
	60 287	-

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2015 \$	2014 \$
Fournisseurs	85 475	115 800
Salaires, vacances et charges sociales	87 397	118 439
Jetons et honoraires	10 263	14 894
Frais courus	63 669	49 142
Sommes à remettre à l'État	256 990	265 848
Prime d'assurance responsabilité	675 303	610 854
	1 179 097	1 174 977

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2015 \$	2014 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</i>		
Débiteurs	101 999	(102 794)
Frais payés d'avance	(5 397)	498
Créditeurs et charges à payer	4 120	121 909
Quote-part de l'indice de perte à payer	-	(38 765)
Produits perçus d'avance	(25 609)	249 690
	75 113	230 538

11. Engagements

L'Organisme est lié par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs et une timbreuse représentant des engagements totaux de 13 031 \$ qui viennent à échéance d'octobre 2015 à août 2019. Les paiements exigibles futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2016	4 911
2017	2 320
2018	2 320
2019	2 320
2020	1 160

12. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal des activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses. L'Organisme minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2015, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

13. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du Bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Organisme ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 \$ pour l'exercice 2015. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le Bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 109 347 \$. Ces dépenses représentent des salaires ainsi que des honoraires professionnels et celles-ci sont incluses à même celles du Bureau du syndic.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

Administration générale - Annexe A

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Cotisation des membres	1 982 383	1 858 151
Inscriptions, admissions et examens	32 715	33 240
Amendes	14 701	10 223
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	393 507	-
ReVer	5 100	-
Autres	72 812	61 777
	2 501 218	1 963 391

Publications - Annexe B

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Journal	150 873	191 118
Revue	-	114
Répertoire des membres	45 204	41 245
	196 077	232 477

Revenus de placements - Annexe C

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
Intérêts - La Capitale	22 188	11 443	33 631	37 290
Intérêts - autres	45 243	-	45 243	30 303
	67 431	11 443	78 874	67 593

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

Administration générale - Annexe D

	Fonds d'administration générale \$	Fonds de gestion du risque \$	2015 \$	2014 \$
Salaires et charges sociales	555 829	-	555 829	509 442
Fournitures	8 695	-	8 695	9 848
Frais de courrier	12 878	-	12 878	13 625
ReVer	4 304	-	4 304	-
Délégation, déplacements et représentations	16 748	-	16 748	14 482
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	18 008	-	18 008	17 322
Impression	10 966	-	10 966	12 279
Services professionnels	94 646	-	94 646	128 107
Assurances - dirigeants	2 044	-	2 044	2 221
Frais bancaires	2 784	-	2 784	2 515
Abonnement	962	-	962	983
Frais de carte de crédit	46 896	-	46 896	50 746
Télécommunications	9 981	-	9 981	9 224
Service ménager	16 350	-	16 350	16 565
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	18 332	-	18 332	18 887
Perfectionnement	10 424	-	10 424	17 474
Examens	4 631	-	4 631	4 631
Programme de reconnaissance des acquis expérimentiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	304 758	-	304 758	-
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	28 392	-	28 392	17 738
Amortissement du logiciel et du site Internet	10 526	-	10 526	-
	1 178 154	-	1 178 154	846 089

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

Conseil et comités - Annexe E

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Conseil d'administration	32 926	34 566
Comité exécutif	4 417	4 785
Discipline	3 319	1 709
Révision des plaintes	1 676	1 215
Admission	-	1 296
Gouvernance	1 513	697
Inspection professionnelle	22 057	27 669
Publications	4 367	4 812
Spécialistes	1 318	-
Bien-être des animaux	5 935	4 627
Reconnaissance du mérite	959	1 738
Assurance responsabilité professionnelle	1 028	1 225
Comités ad hoc	3 982	7 595
Comité d'audit	526	1 360
	84 023	93 294

Bureau du syndic - Annexe F

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales (note 13)	455 212	417 414
Entretien d'équipements	1 742	1 713
Fournitures et poste	2 453	2 050
Délégation, déplacements et représentation	1 343	2 406
Télécommunications	1 679	1 679
Impression	-	325
Services juridiques (note 13)	92 692	100 869
Investigateurs	-	50
Expertises - témoins	5 767	3 669
	560 888	530 175

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

Inspection professionnelle - Annexe G

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	90 699	94 797
Fournitures et poste	1 290	866
Télécommunications	1 478	1 447
Honoraires - inspecteurs	75 325	86 377
Frais de déplacement - inspecteurs	13 885	15 871
	182 677	199 358

Développement professionnel - Annexe H

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	53 429	52 701
Formation à distance	10 867	42 870
Délégation, déplacements et représentation	40	-
Fournitures et poste	1 361	267
Aide au développement des nouveaux étudiants	3 900	3 800
	69 597	99 638

Publications - Annexe I

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Salaires et charges sociales	64 631	81 027
Rédaction	10 044	9 082
Fournitures et poste	26 405	25 527
Délégation et représentation	-	60
Impression	58 206	56 120
	159 286	171 816

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

Immeuble - Annexe J

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Assurances	5 021	4 862
Énergie	33 224	37 172
Entretien et réparations	74 411	70 574
Services professionnels	-	1 375
Taxes et permis	25 506	23 428
Amortissement du bâtiment et améliorations	26 885	30 279
	165 047	167 690

Activités annuelles - Annexe K

	2015 Fonds d'administration générale \$	2014 Fonds d'administration générale \$
Assemblée générale	2 191	2 100
Élection	2 599	745
Rapport annuel	2 865	2 654
Remise des permis d'exercer	2 231	1 921
	9 886	7 420



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

450 774-1427 / 800 267-1427

450 774-7635

omvq@omvq.qc.ca

www.omvq.qc.ca